

RAPPORT ANNUEL 2013

SPP INTÉGRATION SOCIALE

UNE ANNÉE DE DÉBAT SOCIAL



SOMMAIRE



AVANT-PROPOS

Le mot du président	2
Chiffres clefs et faits marquants de l'année 2013	5
Présentation du budget	6



TRAVAILLER AUTREMENT

Plan de management 4 :	
Mieux vivre ensemble _____	7
Nouveaux modes de travail _____	7
Converser autrement _____	9
Un engagement renouvelé pour l'environnement _____	11



UNE ANNÉE DE DÉBAT SOCIAL

Annuaire pauvreté 2013 _____	12
Habitat solidaire _____	14
Journée ouverte de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020 _____	14
La Médiation et les Sanctions Administratives Communales - Pratiques et Perspectives _____	15
Guide pédagogique et juridique des clauses sociales en Belgique _____	15
La lutte fédérale contre la pauvreté et le rôle des experts du vécu dans cette lutte _____	16
Solidarité et diversité : nouvelles recettes pour une politique urbaine sociale _____	16



VERS L'INVESTISSEMENT SOCIAL POUR LA CROISSANCE ET LA COHÉSION

Paquet investissements sociaux : revenu minimum, sans-abrisme et pauvreté infantile _	17
Stratégies d'inclusion active _____	22
Promouvoir l'innovation dans le secteur de l'économie sociale _____	27
Politique des grandes villes : rendre humain l'espace urbain _____	28



SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DES CPAS

Prévention de la fraude sociale _____	32
Simplification administrative _____	34
Observatoire statistique _____	37

Le mot du président

Née il y a 10 ans en tant que groupement de services autonomes, notre administration travaille aujourd'hui de manière de plus en plus intégrée, favorise les échanges bénéfiques et renforce concrètement la cohésion sociale au travers de ses actions.

Julien Van Geertsom
Président



Le comité de direction

Le jeudi 13 décembre 2012, nous avons donné le coup d'envoi d'un vaste débat social sur les dix ans du droit à l'intégration sociale. Pour une fois, le treize n'aura pas porté malheur : cet événement a trouvé nombreux échos dans les médias. L'élan de cette journée a par ailleurs été le déclencheur d'une série d'activités menées tout au long de l'année 2013 qui ont permis un véritable débat social autour de nos différents thèmes politiques. Au-delà du débat, il y avait la volonté farouche d'intensifier la sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et de renforcer ce combat.

« Celui qui ne connaît pas son passé n'a pas d'avenir. C'est pourquoi nous avons travaillé sur un livre relatant ces 10 années de combat contre la pauvreté. Cet ouvrage comprend les leçons tirées du passé et porte un regard dirigé vers l'avenir. Il sera disponible en 2014. »

Ouvrir le débat social

Le débat s'est ouvert dès le mois de **janvier** à l'occasion de la présentation du troisième Annuaire de la lutte contre la pauvreté. Les analyses pointues des chercheurs ayant contribué à sa rédaction étaient accompagnées d'une intervention très appréciée du coordinateur du réseau d'experts sur les politiques et programmes européens de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Hugh Frazer, appelant à augmenter les investissements sociaux en Europe.

En **février**, 'l'habitat solidaire' était mis à l'honneur lors de la présentation de notre étude proposant des solutions pour promouvoir les nouvelles formes de cohabitation et d'habitat groupé. Ce colloque a apporté une contribution originale à l'approche du sans-abrisme présent tant dans les grandes villes que celles de petite à moyenne dimension et à la prévention de la fraude domiciliaire.

Le mois de **mars** était consacré à notre journée ouverte de la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE 2020. Avec nos stakeholders et en dialogue avec les autorités concernées nous avons identifié des orientations politiques et fait le bilan des réalisations de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, dans lesquelles notre SPP IS a joué un rôle actif en 2010.

Au **printemps** toujours, nous avons mis sur pied un colloque intéressant sur le dispositif des sanctions administratives communales (SAC), l'abaissement de l'âge mais surtout la médiation. C'est donc avec beaucoup de pragmatisme et sans vain slogan que nous avons dressé un tableau nuancé de la situation. Bien utilisée, la procédure SAC peut être un instrument qui redonne une chance et des perspectives aux jeunes via la médiation. C'est aussi ça le travail de cohésion sociale.

Le service Activation/Fonds Social Européen (FSE) a aussi été de la partie en organisant, en collaboration avec les coupoles de l'économie sociale, une journée d'étude sur l'entreprenariat social qui a attiré les foules. Nous avons lancé un guide sur l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics. Une aide pratique pour les autorités locales et toute personne participant à des adjudications.

En **automne**, nos experts du vécu ont mis sur pied une journée d'étude digne d'être soulignée sur le rôle des experts du vécu en matière de pauvreté au sein des services publics fédéraux.

Tant la secrétaire d'État Maggie De Block que le secrétaire d'État à la Fonction publique Hendrik Bogaert y ont pris la parole pour défendre avec ferveur l'extension du projet. Le projet attire déjà l'attention de nos voisins français et a été sélectionné comme bonnes pratiques au Congrès européens des services publics de Vilnius.

Notre service Politique des Grandes Villes a clos le débat social sur les 10 ans revenu d'intégration sociale (RIS)/10 ans SPP Intégration sociale avec une journée d'étude sur la diversité et la politique des villes. Notre ministre Jean-Pascal Labille a mis en avant dans son discours la notion de solidarité comme ciment essentiel de la ville du futur.

Ces activités ont eu des répercussions tant au niveau national qu'international. Lors de notre Journée ouverte de la Plateforme nous sommes ainsi passés à la vitesse supérieure : la politique européenne doit changer !



Vers l'investissement social pour la croissance et la cohésion

« On ne construit pas de paradis économique sur un cimetière social. Dans le cadre de la stratégie UE 2020, cinq objectifs ont été formulés, sans hiérarchie de valeur entre l'économie, le social et l'écologique. Nous constatons aujourd'hui que seul l'économique compte et que l'unique mot d'ordre, c'est économiser. »

Une politique d'investissement social est nécessaire afin de créer des emplois pour nos jeunes. Dans quelle Europe vivons-nous si plus de 50% des jeunes sont sans emploi en Espagne et en Grèce ? Si le chômage touche 24% des jeunes en Europe ? Sans parler de la pauvreté infantile qui ne cesse de croître.

Fort heureusement, plusieurs signes indiquent que le vent tourne. Le paquet investissements sociaux annoncé par le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'Inclusion Laszlo Andor, entre autres, peut être un pas dans la bonne direction en ce qui concerne les trois priorités de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Tout d'abord, la mise en place d'une directive-cadre pour l'instauration d'un revenu minimum dans chaque État membre. Cette proposition n'a pas convaincu les sceptiques mais elle a eu le mérite de lancer le débat. Aujourd'hui, notre SPP IS entend former un consortium avec le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale EAPN ainsi que des instituts de recherche pour faire de cette priorité une réalité. Notre projet relatif aux budgets de référence est un élément clé à cet égard.

La deuxième priorité était la lutte contre la pauvreté infantile. Nous réclamions depuis la présidence belge

une recommandation officielle de la Commission pour dynamiser la lutte contre la pauvreté infantile dans tous les pays et la coordonner au niveau européen. Cette recommandation promet d'être une partie importante du Paquet investissements sociaux annoncé. De quoi soutenir notre plan national de lutte contre la pauvreté infantile finalisé dans le courant de l'année 2013. Nous sommes l'un des rares États membres à avoir respecté la recommandation européenne sur la lutte contre la pauvreté infantile. Nous nous l'étions imposé car l'action que nous menons depuis la présidence belge pour réclamer cette recommandation avait enfin été récompensée.

Notre troisième priorité - une approche commune pour le sans-abrisme - a également eu un impact sur la politique européenne. Tout comme sur la politique belge, au travers du projet Housing First que notre secrétaire d'État met actuellement sur pied.

Travailler autrement, converser autrement

Nous avons donc certainement contribué à faire bouger les choses. Pour ce faire, nous n'avons pas uniquement user de la méthode classique, qui consiste à organiser des réunions et des colloques. Nous avons également tiré profit des nouveaux médias : Facebook, LinkedIn et Twitter. Nous avons posé les premières bases de la discussion mais il nous reste encore un long chemin à parcourir dans ce nouveau volet « travailler autrement, converser autrement » en exécution de notre quatrième plan de management. Yammer s'implante tant dans notre organisation qu'en externe avec le groupe statistiques. De même, notre première expérience d'échange de bonnes pratiques sur LinkedIn est bien reçue : plus de 100 CPAS y ont participé au débat. Nous avons créé des groupes de discussion, partager des bonnes et des mauvaises expériences, mener des débats, du CPAS le plus petit au CPAS le plus éloigné de Bruxelles.

« Avec le MP4, nous avançons d'un nouveau pas dans les temps modernes. Le télétravail, travailler autrement pour encore mieux servir nos parties prenantes. C'est la ligne que nous voulons suivre en 2013. »

Bien entendu, nous devons aussi accomplir nos tâches quotidiennes avec la même verve en 2013. Grâce à notre MP4, c'est avec beaucoup d'enthousiasme, de nouvelles idées et des projets bien ficelés, comme les Nouveaux Modes de Travail, que nous allons pouvoir honorer notre contrat. Pour mettre chaque jour nos valeurs en pratique : respect, qualité et orientation client, égalité des chances, diversité et ouverture au changement.

Soutenir le fonctionnement des CPAS

À tout cela s'ajoutent nos missions politiques. Nous avons travaillé dur, jour après jour, à l'élaboration de la politique. Outre nos projets Fonds Social Européen d'intégration des Roms, nous avons lancé ROMED 2, un programme de formation essentiel pour l'ancrage de la politique via la médiation au niveau local. Nous sommes d'ailleurs cités comme bonne pratique dans les textes de la Commission.

MediPrima, projet de remboursement automatique des frais médicaux, anciennement appelé ecardmed, le plus grand projet de simplification administrative, approche la fin de la première phase. Cette phase aurait en fait déjà dû être terminée mais nous accusons un léger retard en raison de l'obsolescence des applications informatiques des hôpitaux. Notre SPP a mené ce projet incroyablement complexe d'une main de maître.

Notre projet de rapport social électronique, qui s'inscrit dans la politique de simplification administrative tient aussi une place dans la politique contre la fraude sociale.

Mettre en œuvre une politique de prévention efficace est le meilleur moyen d'en finir avec ces abus. Si elle est bien menée, l'enquête sociale fait en sorte que ceux qui ont des droits en jouissent effectivement et que ceux qui n'en ont pas n'en jouissent pas. La politique d'activation sociale, enfin, offre des chances réelles d'insertion. D'où l'intérêt de soutenir les CPAS dans ces tâches.

Notre vision va au-delà du futur proche. De nombreux autres défis nous attendent. Les chiffres ne mentent pas : le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration augmente; la pauvreté touche la classe moyenne, qui ne parvient plus à rembourser ses prêts hypothécaires; la pauvreté infantile gagne du terrain et même les villes-centres sont à présent confrontées au sans-abrisme. Voilà autant de défis que nous voulons porter sur nos épaules en tant qu'administration. Nous avons décrit dans un mémorandum la manière dont nous allons gérer cette situation sous le nouveau gouvernement.

À la fin de cette année riche en émotion pour notre organisation, un grand homme dont la vie entière n'aura été qu'un combat en faveur d'une justice sociale pour tous nous a quitté. Nelson Mandela disait : « La pauvreté est faite par l'homme et peut donc être défaite par l'homme. C'est une question de justice sociale. » Lors de la cérémonie d'adieu à Madiba, Barack Obama l'a salué en disant : chaque Sud-Africain, chaque citoyen du monde doit se demander comment il peut appliquer les leçons de vie de Madiba au cours de sa propre existence. Cela vaut aussi pour nous.

Julien Van Geertsom



Président

Que fait le SPP intégration sociale ?

Le SPP Intégration sociale a versé **541** millions d'euros de revenu d'intégration en 2013.

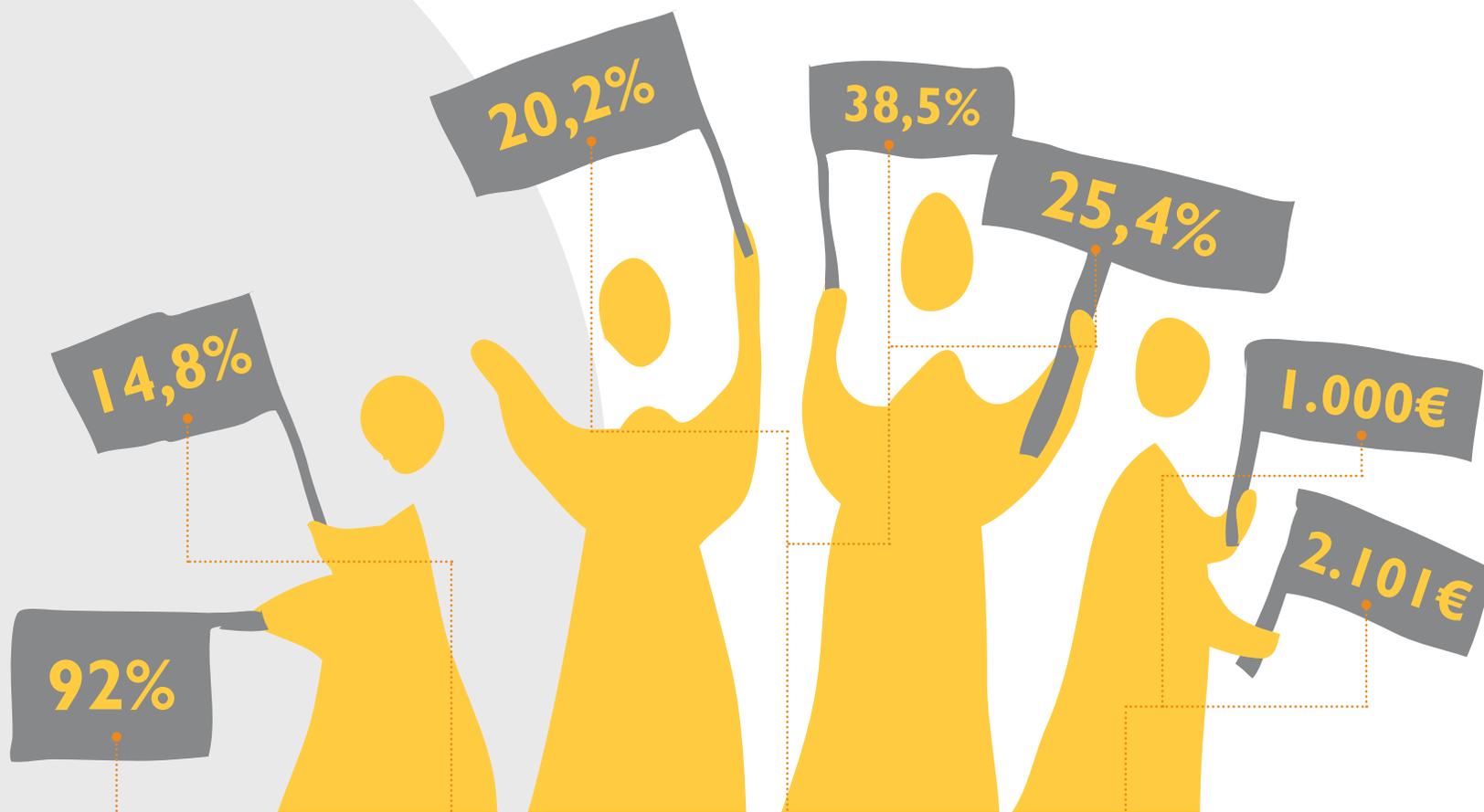
En 2013, **152.050** personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration sociale au moins une fois au cours de l'année. En moyenne, le revenu d'intégration sociale a été octroyé à **98.650** bénéficiaires par mois.

Précarité énergétique

La précarité énergétique (consacrer plus de 10% de ses revenus à ses dépenses énergétiques) concerne **750.000** ménages. Plus d'un cinquième des personnes en risque de pauvreté éprouvent des difficultés pour se chauffer. Les prix à la consommation des produits énergétiques ont progressé de 44% entre 2005 et 2013.

Le nombre d'ayants droit au tarif social est passé de **158.000** en 2009 à **394.977** en 2013, soit une hausse de 150%.

Chiffres clefs et faits marquants de l'année 2013



Les résultats de l'enquête de satisfaction du SPP Intégration sociale montrent un progrès considérable. Les partenaires du SPP sont globalement satisfaits de notre administration à 89%. Par ailleurs, 92% des participants à l'enquête sont satisfaits du niveau de connaissance et d'expertise de nos collaborateurs.



Pauvreté

En Belgique, 14,8% (1.616.000 personnes) de la population belge vit sous le seuil de pauvreté.

Ce taux passe de 15,3% à 20,8% si l'on prend en compte la privation matérielle et la faible intensité de travail.

Personnes touchées

La pauvreté touche particulièrement les jeunes et les seniors, relève le rapport. La pauvreté concerne également 20,2% des plus de 65 ans et 38,5% des familles monoparentales.

Le risque de pauvreté s'élève à 25,4 % pour les personnes sans formation.

Montants

Le seuil de pauvreté représentant 60% du revenu médian est de 1.000 euros mensuels pour une personne seule et de 2.101 euros pour un ménage constitué de deux adultes et de deux enfants.

Présentation du budget

Tout comme 2012, l'année 2013 se caractérise par des économies réalisées dans le cadre d'une circonspection budgétaire renforcée, principalement au travers de blocages de crédits et d'alourdissement de la procédure de dépense. Dans la pratique, les crédits attribués ont donc été sous-exploités.

Ces crédits s'élevaient en 2013 à **1.712.094.000** euros, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport aux crédits disponibles en 2012.

Parmi ceux-ci, 1% est attribué aux projets et au travail menés dans le cadre du Fonds Européen d'Intégration et du Fonds Social Européen, qui sont financés à partir de la Commission européenne.

Environ 90% du budget du SPP IS est consacré aux grands postes, c'est-à-dire les remboursements aux CPAS dans le cadre du droit à l'intégration sociale, de la Loi65 et la dotation à Fedasil.

Les autres domaines politiques importants concernent les subventions accordées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, de l'économie sociale et de la politique des grandes villes. Le tableau suivant illustre les principaux postes et domaines politiques au sein de la division organisation Intégration sociale.

Poste de dépenses / domaine politique	Disponible 2013	Disponible 2012	↑↓
Droit à l'intégration sociale	752.262.000	727.680.000	+ 3%
Loi65	476.821.000	429.584.000	+ 11%
Politique des grandes villes	58.179.000	60.232.000	+ 3%
Lutte contre la pauvreté	31.022.000	28.936.000	+ 7%
Economie sociale	2.335.000	2.951.000	- 21%
TOTAL	1.685.332.000	1.638.548.000	+ 3%

Pour 2013, les crédits de personnel ont à nouveau été bloqués de 2%, les frais de fonctionnement de 15% et les crédits d'investissement de 20%, comme ce fut le cas en 2012.

Malgré ces économies imposées, le SPP IS a pu investir à nouveau dans le projet « Nouveaux Modes de Travail », grâce à la provision interdépendementale dans le cadre du projet Optifed. Une enveloppe totale de 116.635,27 euros a permis d'acheter 30 ordinateurs portables, de prévoir une formation sur les médias sociaux et une formation de la direction axée sur le travail orienté résultats. Le projet a pour but d'accroître la flexibilité au travail et d'assurer un travail plus efficace de l'organisation et de ses collaborateurs.

Si nous nous penchons sur l'utilisation réelle dans le tableau suivant, nous observons que la plus importante sous-utilisation a été enregistrée au niveau des grands postes, avec une diminution de 20% des remboursements aux CPAS dans le cadre de la Loi65. Cette diminution est due à une baisse enregistrée au niveau

de l'accueil des demandeurs d'asile par les CPAS. Les dépenses réalisées dans le cadre des remboursements du droit à l'intégration sociale ont par contre augmenté de 6%.

Suite aux initiatives supplémentaires menées dans les domaines de la lutte contre la pauvreté infantile et le renforcement de l'accueil hivernal des sans-abris, l'utilisation en matière de lutte contre la pauvreté a augmenté de 8% par rapport à l'année précédente.

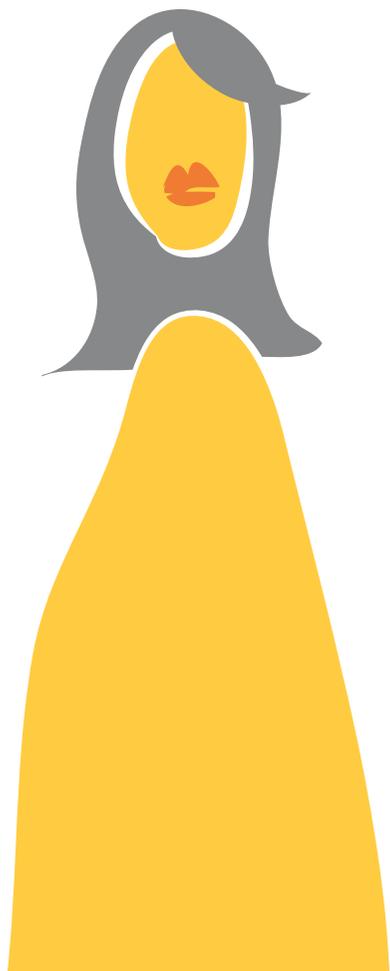
L'augmentation de 6% du budget pour la Politique des Grandes Villes est due à une erreur passée imputée sur l'année budgétaire 2013, pour un montant de 2.229.527 euros. Sans cette correction, l'augmentation par rapport à 2012 n'aurait été que de 2%.

En tout, 12% du crédit disponible ont été sous-utilisés en 2013 sur les domaines politiques et les postes présentés ci-dessous. En 2012, ce chiffre n'atteignait que 4%.

Poste de dépenses / domaine politique	Utilisation 2013	Utilisation 2012	↑↓
Droit à l'intégration sociale	707.798.494,46	670.144.000,00	+ 6%
Loi65	344.282.487,93	428.835.281,30	-20 %
Politique des grandes villes	57.977.519,01	54.795.587,00	+ 6%
Lutte contre la pauvreté	30.565.040,61	28.936.000,00	+ 8%
Economie sociale	2.188.939,00	2.157.752,00	+ 2%
TOTAL	1.478.590.718,01	1.573.424.944,23	-6 %

Travailler autrement

Avec le MP4, nous avançons d'un nouveau pas dans les temps modernes. Le télétravail, travailler autrement pour encore mieux servir nos parties prenantes. C'est la ligne que nous voulons suivre en 2013.



Nouveau MP4 : Co-design et consolidation

Après 10 ans de changements incessants, ce quatrième plan de management doit consolider et approfondir les initiatives en cours.

La pièce-maîtresse de ce plan est surtout le « travailler autrement, converser autrement ». Ce n'est pas une lubie à la mode mais bien un renforcement de notre approche participative et une amélioration de notre efficacité et de notre efficience.

La participation des clients et des partenaires est l'un des fers de lance de la politique du SPP IS depuis sa création. Nous voulons à présent étendre davantage et surtout intensifier le rôle de nos partenaires dans notre fonctionnement et dans nos projets. Pour ce faire, nous devons intégrer dans notre nouvelle approche ce que les médias sociaux ont à nous offrir.

Les enquêtes de satisfaction annuelles, les rencontres provinciales semestrielles, les groupes d'utilisateurs systématiques pour les nouveaux projets et les réunions structurelles de concertation avec les Associations de villes et communes, la cellule stratégique des responsables politiques, Fedasil et les associations de lutte contre la pauvreté en sont quelques exemples.

De fait, il est ressorti des diverses consultations que les partenaires avaient le sentiment de ne pas avoir d'impact sur notre politique et sur nos projets. Qui plus est, notre co-design se limite trop souvent aux représentants des CPAS, aux grands CPAS et aux CPAS qui peuvent facilement et rapidement se rendre au SPP. Il convient dès lors d'englober davantage de partenaires et de les impliquer d'une autre manière. Le temps est venu d'instaurer un échange direct et d'imaginer d'autres moyens de converser.

Nos collaborateurs aussi méritent plus de reconnaissance et de valorisation. « Travailler autrement » est un projet qui poursuit cet objectif-là. Le télétravail aug-

mente en effet la qualité de vie et, par-là, la qualité de nos services aux partenaires.

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ...

Nous estimons que de nouvelles méthodes de travail peuvent être implémentées en organisant les activités autour des personnes, en leur permettant de travailler à l'endroit où elles exercent le mieux leurs tâches. L'organisation doit évoluer vers des objectifs orientés vers les résultats, de manière à permettre aux employés d'accomplir leur travail partout, à tout moment et sur n'importe quel appareil (smartphone, tablette, ordinateur). »

Julien Van Geertsom, Président du SPP Intégration sociale

Le projet « Nouveaux Modes de Travail »

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ...

Les Nouveaux Modes de Travail sont jusqu'à présent surtout un projet en construction. »

Lars Vandekerckhove,
chef de projet «Nouveaux Modes de Travail»

Le SPP Intégration sociale veut introduire les "Nouveaux Modes de Travail" dont les lignes directrices sont le télétravail et le dynamic office (déménagement vers un environnement de travail sur mesure).

Une fois le projet terminé, le personnel du SPP IS qui le souhaite et qui en aura la possibilité pourra :

- Télétravailler en moyenne 1 à 3 jours par semaine;
- Remplir les objectifs convenus préalablement, qui avaient été fixés par le supérieur hiérarchique, tant sur le plan quantitatif que qualitatif;
- Accroître sa satisfaction en présentant, en moyenne, des résultats supérieurs à ceux obtenus les trois dernières années lors de l'enquête de satisfaction interne.

Le SPP IS veut entre autres par cette démarche :

- Répondre à la demande des collaborateurs en permettant un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée;
- Contribuer à l'objectif social de développement durable;
- Travailler plus efficacement grâce à une plus grande motivation.

Le SPP IS travaille sur trois piliers pour ce projet :

1. Travail axé sur les résultats
2. Télétravail structurel
3. Déménagement vers un environnement de travail sur mesure du SPP IS

Travail axé sur les résultats

En 2013, tous les collaborateurs ont été interrogés par écrit et tous les chefs ont été interrogés oralement sur plusieurs sujets, comme la planification de personnel, la répartition des rôles, la gestion des compétences, le style de direction, l'implication dans l'organisation et la gestion des processus. Un diagnostic et un plan de mise en oeuvre ont été dressés. Sur cette base, quatre ateliers ont été organisés pour nos dirigeants dans lesquels chaque jour, un nouveau thème en matière d'accompagnement d'une équipe était abordé. En marge de ces ateliers, les dirigeants qui le souhaitaient avaient l'opportunité de suivre trois sessions de coaching individuelles, basées sur un plan de développement personnel.

Ce parcours a préparé tous les dirigeants au travail axé sur les résultats en général, tout en accordant de l'attention à leur contexte particulier de travail.

Télétravail structurel

L'introduction du télétravail structurel au sein du SPP IS est régie par l'arrêté royal du 22.11.2006 concernant le télétravail dans la fonction publique administrative fédérale. Afin de traduire cet arrêté royal de manière adaptée pour les travailleurs, des moments de concertation ont été régulièrement organisés en 2013 aux niveaux du service et de l'organisation. Ces concertations ont débouché sur le guide du télétravail, un document visant à informer les collaborateurs sur les modalités liées au télétravail. Le soutien, le suivi et les conditions connexes pour le télétravail y sont abordés. Puisque cette introduction concerne une modification du règlement de travail, l'introduction effective ne pourra se faire qu'en 2014.

Déménagement vers un environnement de travail sur mesure du SPP IS

Le SPP IS souhaite offrir à ses collaborateurs un environnement de travail agréable et de qualité, dans la norme de surface proposée par le Conseil des ministres en appliquant les principes d'un dynamic office, où les collaborateurs choisissent une place en fonction de leur activité, et d'un open office, où aucune paroi superflue n'est utilisée.

En 2013, le SPP IS a étudié la faisabilité et recherché une alternative réaliste à l'environnement de travail actuel.

Le SPP IS a dressé un programme des besoins, un instrument de base permettant d'introduire et de justifier une demande d'espace de travail auprès de la Régie des Bâtiments. Le programme se compose de plusieurs parties, chacune d'entre elles présentant plus en détail les besoins.

Le SPP IS a aussi suivi le taux d'occupation de ses locaux actuels pour chaque jour ouvrable, soit le nombre des places de travail prévues un certain jour ouvrable effectivement utilisées. Le SPP IS a enregistré en 2013 un taux d'occupation moyen de 47%. Le taux d'occupation n'a jamais dépassé 70%. Cette constatation nous renforce dans notre conclusion : les collaborateurs peuvent être accueillis même avec un nombre limité de places de travail.

Un déménagement proprement dit pourrait avoir lieu au plus tôt pour la seconde moitié de 2014.

Pour nos collaborateurs : bien-être, motivation et engagement

L'année 2013 constitue l'aboutissement du projet d'offrir l'opportunité à nos collaborateurs contractuels de participer à des sélections statutaires dans des fonctions correspondant aux besoins propres de l'organisation. Ce projet avait démarré en 2010 par une sélection pour le niveau A. Désormais, il n'y a plus, pour ceux qui ont participé et été lauréats de ces sélections, de discrimination entre collègues exerçant les mêmes fonctions. Le bien-être, la motivation et l'engagement des collaborateurs sortent renforcés de cette opération.

LE SPP EN CHIFFRES, C'EST ...

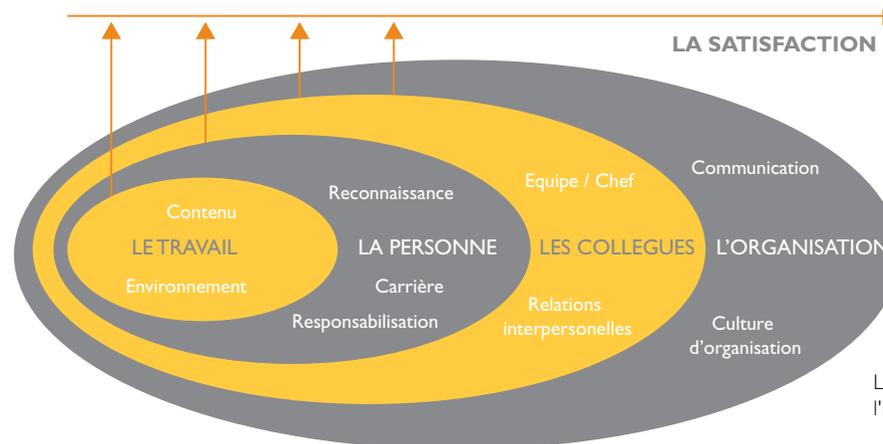
- Le SPP compte **184** collaborateurs, dont **132** sont des statutaires et **52** des contractuels. Parmi ces collaborateurs, il y a **58** hommes et **126** femmes.
- **93** collaborateurs sont néerlandophones et **91** sont francophones.
- Il y a aussi différents niveaux : **79** personnes sont de niveau A, **27** personnes de niveau B, **63** personnes de niveau C et **15** personnes de niveau D.
- Environ **295** jours de formation ont été suivis auprès de l'IFA et environ **1500** jours de formation ont été suivis en dehors de l'IFA.

Le montant total du budget « personnel » s'élève à **9.083.000 €** (Fonds y compris).

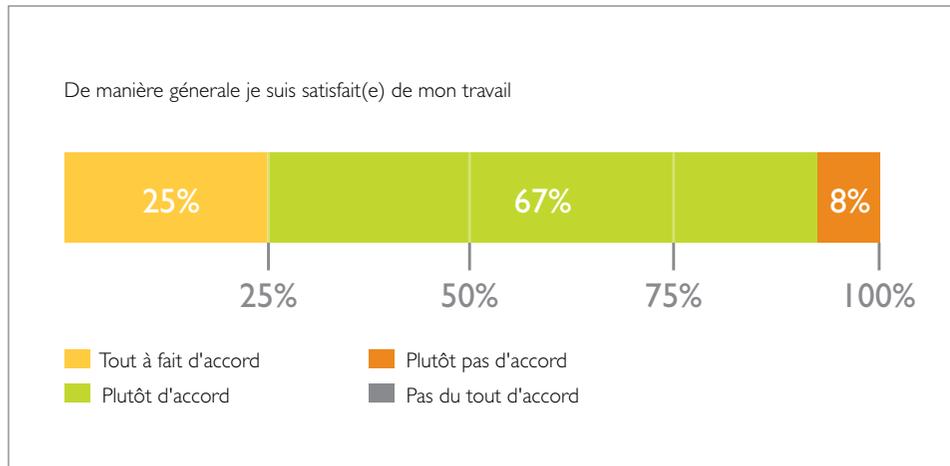
Satisfaction

La satisfaction (tout à fait d'accord) s'élève à 25% contre 27,2% pour le benchmark moyen. Par rapport à 2011, l'insatisfaction est néanmoins passée de 17% à 8%. Qui plus est, aucun participant n'a coché la réponse « pas du tout d'accord ».

Les résultats peuvent être considérés comme étant très positifs et sont le reflet d'une tendance favorable au sein du SPP IS, comme le prouvent également les autres résultats.



Les facteurs de satisfaction retenus suivent une logique qui part de l'individu et élargit progressivement la sphère autour de lui.



Bien-être

« Notre organisation accorde beaucoup d'importance au bien-être des collaborateurs. Les collaborateurs heureux sont en meilleure santé et plus loyaux ; ils sont plus enthousiastes et motivés. C'est pourquoi nous étudions les aspects qui rendent nos collaborateurs heureux, pour pouvoir les renforcer. Nous visons aussi à prendre des mesures contre les problèmes signalés qui ont un impact sur le bien-être. »

Anne-Marie Voets,
Directrice générale services généraux

Chaque année, une enquête de satisfaction interne est organisée parmi nos collaborateurs suivant un questionnaire standard développé et traité par le SPF P&O. De cette manière, l'anonymat est garanti. Il permet égale-

ment la comparaison avec d'autres services publics, mais aussi avec des résultats antérieurs. En 2013, plusieurs questions ont été ajoutées à ce questionnaire standard en vue d'une analyse des risques psychosociaux.

Un processus « d'après-parcours » comprenant une approche participative de l'analyse des risques est prévu avec certains services.

Les résultats de l'enquête de 2013 sont assez positifs : le contenu du travail et les relations avec les collègues sont jugés très positifs. Il est important de conserver et de renforcer ces aspects.

Les résultats des enquêtes de satisfaction ont été discutés lors de des réunions de staff, de service et du personnel; ainsi qu'avec des conseillers en prévention externes et lors du groupe de travail bien-être.

Dans la foulée, des actions ont été mises en place comme la mise en place d'un baromètre du bien-être qui doit mesurer trimestriellement cet aspect dans notre SPP IS, à l'initiative du groupe de travail bien-être.

Introduction du nouveau système d'évaluation

Nous sommes passés d'un cercle de développement - approche qualitative du développement de la carrière des personnes - à un système de mesure de l'atteinte des objectifs qui revient à un système plus scolaire (bulletin) avec l'obligation pour toute l'organisation de respecter des contraintes beaucoup plus grandes que cela soit de temps ou de définition des objectifs. La traduction du nouveau système d'évaluation crescendo imposé à tous les évaluateurs a représenté une grosse charge de travail pour le service HRM dans l'accompagnement et la tentative d'uniformisation de l'application du système.

RÉFORME DE LA CARRIÈRE PÉCUNIAIRE

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

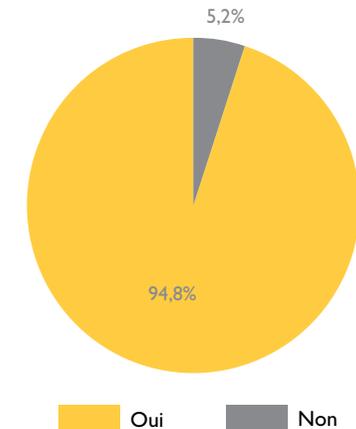
« Notre grand défi a été de pouvoir expliquer et si possible rassurer les collaborateurs par rapport à cette problématique. Nous avons dû faire face à des situations presque individualisées pour chaque agent. Il fallait aussi appréhender toutes les finesses de la réforme. Elle a réinstallé le lien entre la carrière et l'évaluation et donc le cycle d'évaluation a gagné en importance et en suivi. »

Alain Druet, Directeur du service HRM

Converser autrement : nouveaux outils collaboratifs et de communication

Les clients entrent en contact avec le SPP IS via plusieurs canaux : le site internet, le téléphone, le fax, le courriel. Nous répondons aux questions en mettant en première instance les informations à leur disposition sur notre site internet qui enregistre chez nos différents partenaires des taux record d'utilisation.

Je consulte le site web ?



QUELQUES CHIFFRES MARQUANTS :

- **158.000** visiteurs uniques sur le site Web.
- **12%** visitent notre site Web directement via nos newsletters et nos flashes d'information.
- La plupart des visiteurs consultent la page d'accueil pour vérifier s'il y a du nouveau. Ensuite, les sujets liés au revenu d'intégration sont très populaires (tant du côté francophone que néerlandophone). L'article 60 et MediPrima sont ensuite les sujets les plus consultés.
- Le document le plus populaire a été, cette année, la législation coordonnée. Il s'agit en effet d'un document important pour les CPAS.
- L'appel à projets de l'économie sociale a attiré le plus de monde.

Optimisation du Frontdesk : toujours plus proche du client

Notre frontdesk est sûrement notre meilleur lien avec nos clients. Il réceptionne chaque demande entrante. Chaque question et sa réponse sont enregistrées et suivies, ce qui nous permet de tirer des analyses chiffrées du travail réalisé.

RÉSULTATS EN 2013

Le SPP Intégration sociale a répondu à **90%** de vos questions en respectant le Service Level Agreement (répondre endéans les deux jours).

Nous avons traité **40453** cases (un case correspond à une question posée). Ce chiffre représente 75% de tous les cases reçus (c'est-à-dire 54026 au total).

Au niveau de la téléphonie, le Frontdesk a reçu **27087** téléphones en 2013 contre **25055** en 2012.

Le frontdesk obtient un score de **85,6** lors de l'enquête de satisfaction 2012 auprès de nos partenaires.

Ainsi, le SPP Intégration sociale, grâce à son frontdesk et sa base de données uniformisée, garantit soit une réponse immédiate et claire, soit une réponse bien documentée dans les deux jours. Pour atteindre ce résultat, nous avons mis en place un système comprenant pas moins de 998 Frequently Asked Questions (FAQ).

Mais le SPP Intégration sociale a aussi développé bien d'autres outils de communication qui lui permettent de rentrer en contact avec ses partenaires soit directement comme lors des rencontres provinciales soit de les soutenir indirectement comme par le biais de sessions d'information Fonds Social Européen (FSE), Primaweb et conseillers en sécurité) ou de brochures mises à la disposition et pouvant être commandées directement via notre site web.

Partager lors des rencontres provinciales

Le SPP IS est un interlocuteur privilégié auprès des CPAS. C'est pourquoi, chaque année, il met un point d'honneur à aller à leur rencontre lors des **rencontres provinciales**.

Ces rencontres sont, pour les CPAS comme pour le SPP Intégration sociale, un moment d'échange très enrichissant.

Des rencontres dont le canevas et l'organisation ont été rodés dans le temps et qui semblent aujourd'hui convenir à notre public composé majoritairement de travailleurs sociaux. Vous étiez **89%** en automne à nous faire savoir que ces rencontres répondent bien à vos attentes.

Au programme des sessions du printemps 2013, vous avez notamment pu découvrir :

- Lutte contre la fraude sociale
- Les étudiants et le revenu d'intégration sociale
- Etat d'avancement du projet « MediPrima » relatif à la réforme de l'aide médicale octroyée par les CPAS
- Le baromètre de lutte contre la pauvreté
- Explication concernant l'assouplissement de la réglementation relative aux conventions de partenariat

FOCUS

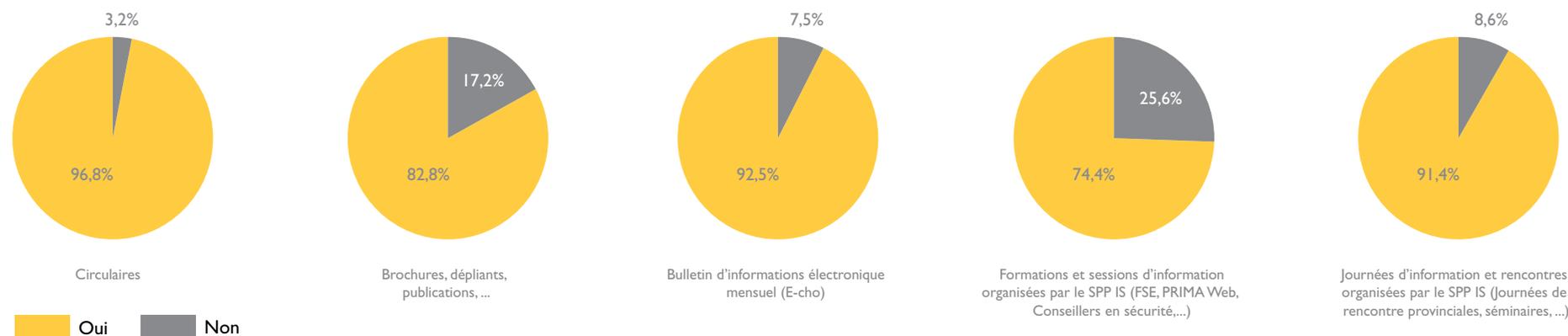
Une toute nouvelle collection de brochures sur les droits sociaux fondamentaux

Le SPP Intégration sociale va publier entre 2013 et 2015 dix brochures visant les utilisateurs (potentiels) des services des CPAS. Cette série traite de sujets ressortant des compétences du SPP Intégration sociale. L'objectif est de mieux faire connaître les services des CPAS et donc de réduire le seuil d'accès aux CPAS et de lutter contre le « non take up ».

Le premier numéro de cette série est paru en décembre 2013. Le Guide du Revenu d'Intégration parcourt en 12 étapes le droit au revenu d'intégration. Cette brochure résulte d'une collaboration avec les représentants des associations où les pauvres ont la parole, les CPAS et les experts du vécu en pauvreté et exclusion sociale. La publication de la brochure visant à aider les indépendants en difficulté (financière) à se diriger vers le CPAS est prévue pour début 2014.



À ma connaissance, le SPP Intégration sociale utilise les moyens de communication suivants :



Enfin, dans le cadre du lancement de son management plan 4, le SPP Intégration sociale a également misé sur de nouveaux outils collaboratifs unifiés : réseaux sociaux, partage de connaissances, d'informations, ... Ces derniers types d'outils sont totalement indépendants de l'appareil, de l'endroit et de la connexion et facilitent le télétravail au sein du SPP IS.

Yammer a été mis en place parallèlement à notre intranet classique afin de permettre de collaborer efficacement à distance avec les collègues.

Ce processus est également soutenu en externe pour mieux servir nos clients sans crainte de l'innovation et du changement. Un groupe d'échange de bonnes pratiques sur LinkedIn a ainsi vu le jour en 2013. Un premier débat d'idées a eu lieu concernant la sous-utilisation de l'enveloppe pauvreté infantile par les CPAS. Il y a actuellement pas moins de 113 membres dans ce groupe qui connaît un certain succès et dont la promotion est faite lors des différentes rencontres provinciales.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur ce groupe à l'adresse : <http://www.linkedin.com/groups/POD-Maatschap-pelijke-Integratie-SPP-Int%C3%A9gration-4710198?gid=4710198&mostPopular=&trk=tyah&trkInfo=tas%3Aspp%20int%C3%A9gration%20s%2Cidx%3A1-1-1>

Un engagement pour l'environnement

L'ambition d'un enregistrement **EMAS**, certification des performances énergétiques s'inscrit pleinement dans les Nouveaux Modes de Travail. **Dans ce cadre, nous sommes fiers de pouvoir annoncer que notre système EMAS a été validé pour la quatrième année consécutive !**

Le SPP a obtenu la certification EMAS le 30 août 2010. Cette certification reconnaît l'efficacité de son système de gestion environnementale.

Le système vise à réduire notre empreinte écologique dans six domaines : la consommation d'électricité et de papier, les déplacements, les achats et deux programmes de subsides aux villes et aux CPAS. Les objectifs sont mesurés à l'aide d'indicateurs. Ils sont atteints principalement grâce à des actions de sensibilisation de nos collaborateurs et de nos partenaires.

En 2013, la société AIB-Vinçotte a validé notre système EMAS pour la quatrième année consécutive.

Informations, chiffres, tableaux... dans notre déclaration environnementale sur le site du SPP à l'adresse www.mi-is.be/be-fr/spp-is/emas.



UNE ANNÉE DE DÉBAT SOCIAL

Dans la foulée de la célébration du 10^{ème} anniversaire du droit à l'intégration sociale et de la création du Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des Grandes Villes, une année de débat scientifique autour des thèmes clés de notre administration a été organisée tout au long de 2013.

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

Le but en soi n'est pas de faire parler de nous dans les journaux mais bien d'accroître la sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et de voir comment nous pourrions renforcer ce combat. »

Julien Van Geertsom, Président du SPP IS



31/01/2013

COLLOQUE « COMBATTRE LA PAUVRETÉ EN PÉRIODE DE CRISE » : ANNUAIRE FÉDÉRAL 2013 DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

La secrétaire d'Etat à l'intégration sociale et le SPP Intégration sociale ont commandité la rédaction de la troisième édition de l'annuaire fédéral sur la politique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le travail a été confié au CeRIS (Centre de Recherche en Inclusion Sociale) de l'Université de Mons en collaboration avec le POS (Participation Opportunities Structures) de l'Université de Gand et Jan Vranken, Professeur émérite de l'Université d'Anvers.

A CE PROPOS, ILS ONT DIT...

Il s'agit de « proposer aux autorités fédérales un instrument leur permettant d'évaluer et d'analyser, en toute connaissance de cause, la situation relative à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que les mesures prises dans ces domaines. Enfin, nous

souhaitons rassembler les personnes et les institutions qui se soucient de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais qui entrent rarement, voire jamais, en contact ».

Les auteurs

Présentation de l'annuaire

L'Annuaire 'Pauvreté en Belgique 2013' a été présenté lors d'un colloque organisé au mois de janvier par le SPP Intégration sociale. Ce colloque s'inscrivait également dans l'année de célébration du 10ème anniversaire de la création du Service public fédéral de programmation Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des Grandes Villes. Cette séance s'est tenue le 31 janvier au Résidence Palace. Plusieurs personnalités belges et étrangères ont animé le colloque, notamment **Hugh Frazer** (coordinateur du réseau européen d'experts indépendants en inclusion sociale), **Dave Sinardet**, **Pascal Delwit** et **François Maniquet**.

Dans cette troisième édition de l'Annuaire, les contributions se situent véritablement dans une zone de tension entre, d'une part, les conséquences de la crise qui persiste et aggrave la

pauvreté, l'exclusion et les inégalités et d'autre part, les tentatives visant à endiguer ce phénomène, qualifié de nos jours de sociétal.

Le CPAS en question

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que nous accordions une attention particulière au rôle actuel et futur du CPAS dans un dossier thématique. « Alors que cette institution devient plus indispensable que jamais, il semble que ses possibilités d'action soient réduites », commentent les auteurs. Cette partie thématique de l'Annuaire donne un aperçu du CPAS sous différents angles : le rôle du CPAS dans les réseaux locaux, les budgets de référence en tant qu'instrument dans la pratique des CPAS, l'importance de l'attitude proactive, les bonnes pratiques, la participation active des bénéficiaires, la mise en œuvre de l'insertion socioprofessionnelle, les jeunes et le CPAS.

JANVIER 2013

26/02/2013

JOURNÉE D'ÉTUDES 'HABITAT SOLIDAIRE'

A l'occasion de la publication de l'étude Habitat solidaire, le SPP Intégration Sociale et son Service Politique des Grandes Villes en collaboration avec l'asbl Habitat et Participation, les Facultés Universitaires Saint-Louis et l'asbl Samenhuizen ainsi que le soutien du projet «Solidair wonen Sint Niklaas» ont organisé une matinée de présentation et de réflexion sur la thématique à la Maison des Parlementaires, à Bruxelles.

Le 5 juillet 2005, la Conférence Interministérielle «Politique de la ville et logement» avait créé un groupe de travail chargé d'examiner les mesures visant à octroyer à l'habitat solidaire une reconnaissance spécifique. L'intention était de permettre aux personnes en situation de précarité sociale de garder les droits dont ils bénéficieraient, s'ils occupaient une résidence principale à titre individuel.

Dans ce contexte, une convention avait été signée pour la réalisation de la recherche 'habitat solidaire' sur les possibilités de reconnaissance de l'habitat groupé pour les personnes en situation de précarité sociale. Fin 2006, la recherche a été finalisée par une publication et un colloque qui ont eu un grand succès.

Onze points de synthèse ont pu être dégagés. Ils portaient essentiellement sur l'importance de ce type d'habitat, sur les expériences actuelles et insistaient sur le besoin de reconnaissance légale pour protéger structurellement ce modèle de cohabitation solidaire. Elle évaluait le nombre probable de bénéficiaires et le coût d'une telle opération. Enfin, elle suggérait des normes de reconnaissance et proposait des projets pilotes.

Début 2011, dans le cadre de la nouvelle Conférence Interministérielle 'Intégration dans la Société', un nouveau groupe de travail 'habitat solidaire' a été créé. Avant de proposer des mesures politiques adéquates, ce groupe de travail a émis le souhait

d'actualiser la recherche. En effet, il a été constaté qu'après cinq ans les chiffres étaient datés, la législation au niveau fédéral et régional avait changé et des nouveaux projets habitat solidaire avaient été réalisés. Le Ministre des Grandes Villes a donc à nouveau coordonné cette recherche pour trouver des réponses aux différents obstacles réglementaires qui compliquent la reconnaissance de l'Habitat Solidaire. Cette conférence a permis de présenter les résultats de la recherche et d'entamer une réflexion avec les personnes influençant la mise en place d'une réglementation adaptée à la mesure.

Pour aller plus loin...

Lien vers l'étude : http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/habitat_solidaire-fr.pdf

28/03/2013

JOURNÉE OUVERTE DE LA PLATEFORME BELGE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE UE2020

Tous les deux ans, la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale UE2020 organise une Journée ouverte de la Plateforme. Cette journée a été l'occasion de faire le point sur les évolutions en matière de lutte contre la pauvreté depuis la présidence de la Belgique au Conseil de l'Union européenne en 2010. La lutte contre la pauvreté infantile, le sans-abrisme et l'inclusion active avaient alors été mis en avant en tant que priorités dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Qu'en est-il en 2013 ? Quels effets pouvons-nous constater sur la politique ?

MARS 2013

FÉVRIER 2013

28/05/2013

COLLOQUE : LA MÉDIATION ET LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES - PRATIQUES ET PERSPECTIVES

A l'occasion du vote au Parlement du projet de loi sur les sanctions administratives communales (SAC), le SPP Intégration Sociale et son Service Politique des Grandes Villes ont organisé un colloque sur les SAC et la Médiation organisée dans ce cadre, à l'International Auditorium, à Bruxelles.

Depuis 2006, notre institution soutient la mise en œuvre des SAC dans les villes et communes, et en particulier son volet médiation. Dans toute la Belgique, des communes et leurs habitants font appel à cet instrument nouveau dans la prévention et la lutte contre les incivilités, via des médiateurs qui ont des compétences spécifiques et travaillent en réseau. En ne se limitant pas à la simple notification d'une amende administrative, mais en faisant se confronter de manière volontaire les parties, la médiation SAC permet de responsabiliser le contrevenant, qui devra s'investir dans le processus et aura plus de chances

de prendre réellement conscience de son comportement et de ses conséquences. La victime verra ainsi que sa plainte ne reste pas sans réponse sociale, et qu'il est possible de dialoguer avec le contrevenant. Plus généralement, la médiation permet à l'autorité publique de rappeler et d'expliquer la règle en vigueur, de manière individualisée. Il s'agit donc d'une alternative à l'amende qui, en rétablissant le dialogue et en permettant une réparation face au dommage constaté, permet d'éviter la sanction financière, offre des résultats sur le long terme et contribue au Vivre Ensemble. Alors qu'une réforme majeure des sanctions administratives communales est en cours, il était donc opportun de faire le point sur la médiation et le projet de loi.

A cette occasion, plusieurs parties prenantes ont été informées de la nouvelle loi SAC, en se concentrant sur les conséquences pour les mineurs à partir de 14 ans et les mesures alternatives, dont la procédure de médiation obligatoire. La journée d'étude a aussi prévu du temps pour une réflexion critique sur la stigmatisation des jeunes dans cette problématique. Les chiffres relatifs aux SAC indiquent en effet qu'à peine

20% des cas concernent des mineurs, contrairement aux suppositions publiées dans la presse. Nous remarquons aussi en ce qui concerne les chiffres relatifs à la médiation qu'une proposition de médiation est plus souvent proposée aux majeurs qu'aux mineurs, alors que la proposition de médiation est obligatoire pour ces derniers. Nous pouvons donc clairement affirmer que les administrations locales utilisent la méthodologie de la médiation en tant qu'instrument préventif à part entière contre les nuisances. Comme le présuppose le service de la Politique des Grandes Villes, le dialogue est la première étape importante vers la cohésion sociale.

Le colloque, qui a enregistré plus de 200 participants, a été couronné de succès. Le public était très varié mais se composait principalement d'académiciens, d'administrateurs locaux, et de professionnels de l'action locale, sociale et préventive. Lors de leurs présentations et de leurs débats, les orateurs ont pu chacun à leur tour apporter une importante contribution sur leur avis en la matière.

11/09/2013

PRÉSENTATION DU GUIDE PÉDAGOGIQUE ET JURIDIQUE DES CLAUSES SOCIALES EN BELGIQUE

Le Service de Programmation Public Intégration Sociale a organisé une après-midi de présentation du « Guide pédagogique et juridique des clauses sociales en Belgique » publié par ses soins à l'été 2013.

Ce guide oriente la pratique des clauses sociales dans les marchés publics.

Depuis la mise en place d'une cellule de référence pour des marchés publics durables au sein de très nombreux pouvoirs adjudicateurs en Belgique, il devient même un outil indispensable.

Pour aller plus loin...

Lien vers le guide :

<http://www.mi-is.be/be-nl/node/67947>

MAI 2013

SEPTEMBRE 2013

19/11/2013

COLLOQUE : LA LUTTE FÉDÉRALE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LE RÔLE DES EXPERTS DU VÉCU DANS CETTE LUTTE

Dans le cadre du dixième anniversaire du SPP Intégration Sociale, ce dernier a organisé, le mardi 19 novembre, une journée de colloque consacrée au Projet Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale au sein des services publics fédéraux. Cet événement a été l'occasion de présenter le projet, d'en débattre avec les différents acteurs impliqués et de mener une réflexion sur son action au sein des services publics fédéraux dans la lutte contre la pauvreté. Il s'est clôturé par un discours du Premier Ministre, **Elio DI RUPO**.

Lors de cette rencontre, plusieurs ateliers étaient proposés aux participants :

Atelier 1 : Participation de personnes en pauvreté et/ou exclusion sociale : apports de projets européens

Deux exemples de pays voisins pour avoir un miroir et des perspectives par rapport au projet Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale dans les services publics fédéraux belges :

IGPB - Instituut voor Gebruikers Participatie en Beleid - NL <http://www.igpb.nl/>

EX-IN - EXperienced-INvolvement - D <http://www.ex-in.info>

Atelier 2 : Les conditions de la réussite du projet : exemples de services partenaires

Atelier 3 : Apport du projet Experts du vécu : mise en évidence de bonnes pratiques

NOVEMBRE 2013

29/11/2013

SOLIDARITÉ ET DIVERSITÉ : NOUVELLES RECETTES POUR UNE POLITIQUE URBAINE SOCIALE



Le ministre des Grandes Villes avec le soutien du Service Politique des Grandes Villes et la collaboration du réseau européen EUKN ont organisé une conférence afin de stimuler la réflexion sur un défi des prochaines années en matière urbaine. La conférence a eu lieu le vendredi 29 novembre 2013, au Résidence Palace, à Bruxelles.

En période de crise, comment articuler les différentes fonctions de la ville pour mieux développer les solidarités ? Comment y parvenir et considérer la diversité comme une richesse et non comme une difficulté ?

Notre conférence a tenté de répondre à ce défi en proposant de nouvelles recettes pour une politique

urbaine sociale. Par quel biais ? Différents experts urbains dont Michel Wieviorka ont été invités. L'après-midi, les participants se sont réunis pour réfléchir aux avantages et limites de cinq méthodes expérimentées dans les villes autour des principales fonctions : l'économie, l'aménagement de l'espace public, la mobilité, la culture, l'éducation ...

Ces différentes méthodes sont :

- La méthode participative : empowerment et citoyenneté active;
- La méthode de la gestion de conflits;
- La méthode des espaces de rencontre : aménagement d'espaces communautaires multifonctionnels et accessibles à tous, rencontres et dialogue interculturels et intergénérationnels;
- La méthode d'intégration des personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale;
- La méthode de l'innovation sociale, qui cherche de nouvelles pistes hors des modèles précédents.



LE PAQUET INVESTISSEMENTS SOCIAUX (PIS)

Dans le cadre de la stratégie UE 2020, 5 objectifs ont été formulés, sans hiérarchie de valeur entre l'économique, le social et l'écologique. Nous constatons aujourd'hui que seul l'économique compte sous le mot d'ordre économiser, toujours plus. La politique européenne doit être modifiée : elle doit aller vers davantage d'investissement social. Le paquet d'investissement social annoncé par Andor peut-être un pas dans la bonne direction.

Le «paquet investissements sociaux», que la Commission vient de présenter; fournit aux États membres des orientations pour l'élaboration de politiques sociales plus efficaces et plus efficaces destinées à vaincre les difficultés majeures auxquelles ils se heurtent actuellement, à savoir des niveaux élevés de détresse financière, une augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale et un chômage sans précédent, en particulier chez les jeunes. À cela s'ajoutent le vieillissement de la société et la diminution de la population en âge de travailler; qui mettent à l'épreuve la viabilité et la qualité du système social de chaque État membre.

En détail

Le «paquet» est un cadre d'action intégré qui prend en considération les différences sociales, économiques et budgétaires existant entre États membres et met l'accent sur :

- L'Adéquation des systèmes de protection sociale aux besoins des personnes;
- Des politiques sociales simplifiées et mieux ciblées;
- De meilleures stratégies d'inclusion sociale dans les États membres.

Directive cadre sur le revenu minimum : budget de référence

A la demande de la présidence belge de l'UE en 2010, le Comité économique et social européen (CESE) est revenu à son tour sur la question du revenu minimum garanti. Dans son avis du 14 juillet 2010 sur le développement des prestations sociales, le CESE prône l'instauration progressive d'une garantie de ressources et de prestation dans le cadre de la protection sociale par le biais d'un nouvel instrument qui, tout en tenant compte des spécificités nationales, soutiendrait plus efficacement les politiques de lutte contre la pauvreté menées au sein des différents États membres (CESE, 2010). Cette garantie de ressource devrait être fixée en tenant compte du niveau de vie existant dans chaque État membre, impliquant la référence à des indicateurs appropriés comme, par exemple le revenu moyen ou médian disponible dans l'État membre, la statistique de la consommation des ménages, le salaire minimum légal s'il existe ou le niveau des prix.

Ce revenu minimum pourrait être adapté ou complété pour répondre à des besoins spécifiques (aides au logement, politiques garantissant l'accès à des soins de santé de qualité ou de prise en charge de la grande dépen-

dance déjà mises en œuvre par divers État membres). L'instauration d'un revenu minimum devrait être envisagée dans le cadre de politiques d'inclusion sociale active et d'accès à des services sociaux de qualité.

En 2010, le réseau européen de lutte contre la Pauvreté (EAPN) a proposé de compléter la méthode ouverte de coordination en matière sociale (MOC) d'une directive-cadre sur le revenu minimum sur base des travaux réalisés par Anne Van Lancker (EAPN, 2010).

Les débats sur le revenu minimum au niveau européen tourment essentiellement autour des questions suivantes : la centralité du revenu minimum dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; le revenu minimum dans un cadre intégré et le niveau adéquat de celui-ci; les questions critiques liées aux politiques d'activation; les menaces et risques dans la conjoncture actuelle (Parlement européen, 2010). Les débats se focalisent d'abord sur le revenu minimum en tant qu'élément central de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le soutien à un revenu adéquat est en effet considéré comme essentiel pour vivre dans la dignité.

En Belgique, revalorisation des allocations de sécurité sociale

Au moins de septembre, le gouvernement belge a décidé d'augmenter les montants des allocations de sécurité sociale à l'indice bien-être. L'arrêté royal du 30 août 2013 a traduit cette volonté.

Suite à l'application du mécanisme légal de liaison au bien-être, les montants annuels de base du revenu d'intégration ont été augmentés de 2% à partir du 1er septembre 2013, soit les montants suivants :

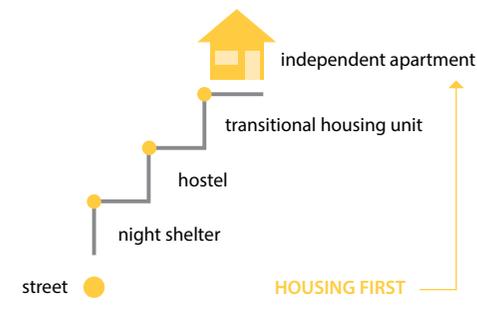
catégorie 1 : personne cohabitant	€ 4.955,60
catégorie 2 : personne isolée	€ 7.433,40
catégorie 3 : personne vivant avec une famille à sa charge	€ 9.911,21

Montants du revenu d'intégration au 1er septembre 2013

	Montant de base	Revenu d'intégration sur une base annuelle au 1er septembre 2013	Revenu d'intégration sur une base mensuelle au 1er septembre 2013
Catégorie 1 Personne cohabitant	€ 4.955,60	€ 6.538,91	€ 544,91
Catégorie 2 Personne isolée	€ 7.433,40	€ 9.808,37	€ 817,36
Catégorie 3 Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	€ 9.911,21	€ 13.077,84	€ 1.089,82

Approche commune sur le sans-abrisme

La conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, organisée fin 2010 à Bruxelles sous la Présidence belge de l'Union Européenne, a affirmé la nécessité de développer des méthodes dirigées vers le logement, l'offre et/ou le maintien d'un logement dans la lutte du sans-abrisme. Le Housing First était visé et dès lors considéré comme une méthode dans laquelle il faut investir.



Le concept Housing First renvoie au programme « Pathways to Housing » initié à New York au début des années nonantes. Fort des résultats obtenus aux Etats-Unis, ce modèle s'est développé rapidement notamment en Europe. Partout il s'agit d'une véritable innovation, si pas d'une révolution : plutôt que de passer successivement par différentes structures d'accueil et d'hébergement, le logement est posé comme un droit fondamental et l'accès immédiat devient la première étape d'un processus d'insertion.

L'implémentation du Housing First en Belgique

Renverser la logique, régler d'abord la question du logement et investir dans l'accompagnement pluridisciplinaire en logement, c'est ce que propose le modèle Housing First qui est actuellement testé au travers de 6 sites d'implémentation, dans les 5 plus grandes villes belges (Anvers, Gand, Bruxelles, Charleroi et Liège), avec une équipe d'évaluation.

Il s'agit actuellement d'une phase test d'une durée de 2 ans dont l'objectif est de préciser si, et sous quelles conditions, ce modèle est efficace chez nous.



Les caractéristiques habituellement considérées comme fondamentales dans une pratique Housing First sont :

- L'accès à un logement indépendant (non collectif) ;
- L'intégration dans la communauté (logement diffus ; maximum 20% de logements attribués à ce public dans un même immeuble) ;
- La présence d'un trouble de santé mentale diagnostiqué et l'abus de substance ;
- La séparation du logement et du traitement (logement fourni sans aucun critère d'admission et sans condition de résolution des problèmes de santé mentale et assuétude) ;
- La permanence du logement (le locataire peut y rester dans la durée, selon les conditions de son contrat de bail) ;

- La liberté de choix (concernant les soins, le suivi social, l'ameublement,...) ;
- Le support à domicile d'une équipe multidisciplinaire appelée « assertive community treatment team », composée de travailleurs sociaux, infirmiers, psychiatres, pairs, travailleurs d'insertion professionnelle, et présente au minimum 1 fois par semaine, le reste à la libre demande et cela 24 heures sur 24.

L'expérimentation nationale Housing First Belgium (HFB) propose une avancée significative : permettre à la politique belge de lutte contre le sans-abrisme de fonder les pratiques futures en matière d'accompagnement dans le logement sur des données fiables adaptées aux réalités du terrain que nous connaissons ici.

La secrétaire d'état à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté, Maggie De Block, est à l'initiative du Second Plan fédéral de lutte contre la pauvreté (approuvé le 10 juin 2013) et plus particulièrement de l'action 76 prévoyant « la mise en route d'initiatives inspirées de l'approche Housing First dans les 5 plus grandes villes du pays ». Ce plan s'est construit de manière concertée; la secrétaire d'Etat ayant sollicité les acteurs sociaux.

Aussi, pour réaliser cet objectif, des acteurs publics et privés issus de ces villes et des 3 régions de Belgique (le CPAS et la Ville d'Anvers², le CPAS de Gand, le Réseau Santé SMES-B de Bruxelles, les infirmiers de rue de Bruxelles, le Relais Social de Charleroi³ et le Relais Social de Liège) ont proposé d'associer leurs expertises et leurs réseaux afin d'expérimenter concrètement 6 pratiques inspirées du modèle Housing First, sur leurs terrains respectifs servant de laboratoires sociaux.

Pour mettre en évidence les conditions d'efficacité et d'efficience de ces nouvelles, élaborer un manuel d'implémentation du modèle Housing First en Belgique et formuler des recommandations, ils se sont associés de partenaires ayant une expertise en tant qu'observatoires de la précarité : le Steunpunt Algemeen Welzijnswerk (pour le territoire flamand), le Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté (pour le territoire bruxellois) et le Relais Social de Charleroi (pour le territoire wallon).

CONCRETEMENT

HFB est soutenu par la secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, grâce à un subside de la Loterie Nationale (**860.000 euros** par an, permettant le financement des travailleurs).

Grâce aux moyens alloués par la Loterie Nationale, c'est environ **11** travailleurs qui sont engagés et permettent, selon les sites d'implémentation, de constituer une équipe ou de renforcer une équipe existante. Ces équipes sont pluridisciplinaires (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, infirmiers, médecin, capteur logement,...) ou recourent à des partenariats de réseau pour apporter cette complémentarité.

Un total de **100** personnes seront relogées et accompagnées pendant la durée du projet HFB.



CARTE D'IDENTITE
Coralie BUXANT
34 ans

Docteur en psychologie, chargée de cours en psychologie sociale (UCL, Université de Namur; ICHEC, IHECS) Coordinatrice générale de l'expérimentation HFB

« À CE PROPOS, ELLE A DIT ...
Housing First Belgium est un incroyable défi ! Imaginez la réunion et la coordination de 3 régions, 5 villes, 6 équipes de terrain issues des secteurs publics et privés, 3 évaluateurs aux backgrounds différents,...pour tester un modèle alternatif dans un laboratoire naturel par définition peu contrôlable ! Mais que de perspectives pour la mise en place de pratiques innovantes en matière de lutte contre le sans-abrisme, orientées logement et fondées sur des résultats. »

« Comme environ chaque semaine, nous rendons visite à Mme F. afin de la motiver à prendre soin d'elle et de son logement. Aujourd'hui, nous la retrouvons dans son lit. Elle se sent fort fatiguée, n'a pas très envie de bouger. Nous lui faisons la remarque que ses pieds sont fort sales, que ses chaussettes sont trouées. Elle sait

bien, elle dit qu'elle va s'occuper de ça plus tard. On essaie de la motiver à venir avec nous dans la salle de bain. Elle n'a pas le courage, 'plus tard, plus tard'. On lui propose d'abord des lingettes puis finalement on se retrouve à lui soigner les pieds avec un gant de toilette et du savon, dans son lit, en terminant par un léger massage avec de la crème hydratante et en lui enfilant de nouvelles chaussettes. Mme est finalement super contente que l'on se soit occupé de ses pieds, elle s'ouvre à la discussion. Lorsque nous partons, elle commence à ranger son appartement et nous accompagne jusqu'à la porte ... »

(équipe d'infirmiers)

« Enfin chez moi ! Je n'y croyais plus. Aujourd'hui je suis en sécurité, vous n'imaginez pas l'enfer de la rue ! J'ai été agressé à plusieurs reprises, j'ai tout perdu jusqu'à presque la vie ! Vous ne pouvez pas comprendre... Personne ne peut comprendre sans l'avoir vécu ! J'ai peur, j'ai terriblement peur... peur de sortir, de croiser des gens mais là grâce à vous, j'ai mon chez moi, là où je peux trouver la paix ! Je commence à ressortir, avec votre aide, pas à pas... »

Un participant au programme Housing First Belgium

2 L'accompagnement en logement est confié au CAW De Terp.

3 L'accompagnement en logement est confié à des services partenaires du réseau Relais Social : le Relais Santé, Comme Chez Nous, le SPAD (Soins Psychiatriques à Domicile – ISPPC), le pôle hébergement du CPAS.

Premiers résultats

Cela fait 3 mois et demi que le premier locataire a intégré le projet.

L'heure est déjà aux premiers constats. Le 19 décembre 2013 se sont réunis au sein du SPP-IS les acteurs impliqués dans le cadre du projet Housing First Belgium (une quarantaine de participants au total). Ont été invités des porteurs de projets similaires aux Pays-Bas (Eindhoven) et en France (Lille) ayant déjà un recul de 2 à 3 années. La journée s'est clôturée par la tenue du premier comité d'accompagnement du projet, composé des porteurs du projet ainsi que les administrations fédérales, régionales et communautaires compétentes dans les matières liées à la lutte contre le sans-abrisme (pauvreté, action sociale, logement, bien-être, santé), des experts académiques et de terrain, les Fédérations des CPAS. Depuis le lancement du projet, remarquons que son caractère innovant est largement salué (notons ainsi par exemple que le projet HFB a été sélectionné parmi les 30 pratiques innovantes qui seront analysées dans le cadre du programme de recherche européen ImPRove) ;

Les premiers constats figureront dans le rapport intermédiaire attendu pour mai 2014.

Pour plus d'informations :
www.housingfirstbelgium.be

Pauvreté des enfants et de leurs parents

Lors de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, nous réclamions une recommandation officielle de la Commission afin de dynamiser et de coordonner la lutte contre la pauvreté infantile dans tous les pays européens. Cette recommandation promet aujourd'hui d'être une partie importante du Paquet investissements sociaux. De quoi soutenir notre plan national de lutte contre la pauvreté infantile.

Plan fédéral de lutte contre la pauvreté infantile

Le 10 juin, Maggie De Block, secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté, a présenté le premier plan national de lutte contre la pauvreté infantile à la Conférence interministérielle Intégration dans la société. Pour la première fois dans notre pays, un plan spécifique destiné à aborder la question de la pauvreté infantile et à promouvoir le bien-être des enfants a été dressé au-delà des frontières des Communautés et des Régions. Les parties prenantes ont aussi été impliquées dans la rédaction de ce plan d'action.

Le SPP Intégration sociale a assuré le secrétariat technique du groupe de travail pauvreté permanent de la Conférence interministérielle. La CIM Intégration dans la Société a demandé à ce groupe de travail de développer le plan d'action.

CONCRETEMENT

En analogie avec la Recommandation européenne « Investir dans l'enfance : briser le cercle vicieux de l'inégalité », ce plan national de lutte contre la pauvreté infantile est construit autour de trois domaines politiques qui sont fondamentaux si l'on veut combattre la pauvreté infantile et promouvoir le bien-être des enfants, à savoir :

1. l'accès à des moyens suffisants
2. l'accès à des services de qualité
3. les opportunités et la participation des enfants

Un quatrième objectif stratégique complète le plan d'action et porte sur la conclusion de

partenariats horizontaux et verticaux entre différents domaines politiques et différents niveaux administratifs.

Chaque objectif stratégique est visé via différents objectifs opérationnels avec 140 actions concrètes qui y sont liées. Ces actions ciblent les enfants, mais aussi leurs mères et leurs pères. Ce plan d'action doit créer une meilleure situation pour les familles.

Coopérer pour déceler la pauvreté infantile.

La secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté a mis deux millions d'euros à disposition pour les projets « les enfants d'abord ». Il s'agit de plateformes de concertation locales pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile. Tous les CPAS ont été invités à développer un projet organisant la concertation avec entre autres des écoles, des crèches, des associations de lutte contre la pauvreté, ... Les tâches de ces plateformes de concertation se concentrent autour de trois axes : la sensibilisation à la pauvreté infantile, le soutien des prestataires de soins et des professeurs, et l'offre d'une aide concrète.

Projet scolaire www.lesjeunescontrelapauvreté.be

Les enfants et les jeunes sont invités à transmettre leurs remarques et suggestions sur le plan national de lutte contre la pauvreté infantile.

Un projet pour les écoles a entre autres été lancé à cet effet; les écoles reçoivent un baromètre de la pauvreté ainsi qu'un manuel pédagogique, et un appel a été lancé à toutes les classes afin qu'elles développent leur propre projet www.lesjeunescontrelapauvreté.be d'ici le 17 octobre, journée mondiale de lutte contre la pauvreté. Les écoles et leurs élèves ont été encouragés à présenter

à la secrétaire d'Etat et au SPP Intégration sociale un projet visant à enrayer la pauvreté infantile et utilisant des informations tirées du plan national de lutte contre la pauvreté infantile, le baromètre de la pauvreté et le manuel accompagnant le baromètre de la pauvreté.

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

Nous devons faire des efforts supplémentaires pour améliorer la situation des enfants et de leurs parents - souvent des familles monoparentales - qui vivent dans la pauvreté. Cela, il le faut pour eux et pour nous-même si nous voulons travailler à un avenir meilleur et durable. »

Maggie De Block, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Intégration sociale

FOCUS

sur le projet 'experts du vécu'.

Le point d'orgue de l'année 2013 pour le service Experts du vécu en matière de pauvreté a été le colloque du 19 novembre (cet événement se trouve page 16 du rapport). Outre une grande mobilisation de la part des experts du vécu dans sa mise sur pied, l'implication de tous les intervenants concernés par la méthodologie est à souligner. Des responsables de projet au sein des services partenaires aux présidents d'administrations concernées en passant par l'équipe de coordination, la plupart ont répondu présent pour participer à l'organisation ou à la présentation de cette journée qui a eu lieu dans le cadre des 10 ans du SPP Intégration Sociale. Le succès de ce colloque tient aussi au nombre et la diversité de son auditoire.

Bonne pratique

La reconnaissance au niveau européen de la méthodologie mise en place au sein de l'administration fédérale s'est traduite par une sélection et une présentation par Julien Van Geertsom et Samira Benayyad lors de la 7ème conférence de qualité de le Réseau des Administrations Publiques Européennes (EUPAN) à Vilnius. Le service Experts du vécu a été ovationné par les services publics présents, des contacts et de possibles collaborations ont vu le jour avec la France, notamment.

Une équipe renforcée

L'équipe de coordination des Experts du vécu s'est vue renforcée de deux personnes cette année afin de répondre aux ambitions et nécessités organisationnelles de ce service. Un départ et deux arrivées. Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'équipe de coordination afin d'accroître l'encadrement et l'approfondissement de la méthodologie Experts du vécu au sein des services publics. **Les Experts du vécu sont maintenant 22 à travailler dans 15 services partenaires.**

Outre la continuité des services que les experts du vécu prennent en charge dans le cadre de l'accompagnement ou de l'accueil du public le plus fragile dans les administrations partenaires (Office national des Pensions, CHU Saint Pierre, Maison de Justice de Bruxelles...) certains partenariats ont eu un retentissement plus visible :

- Avec le SPF Economie, une brochure a été éditée et des présentations sont organisées dans des lieux pertinents par rapport aux communications et au public ciblé. Une Experte du vécu francophone a rejoint sa collègue néerlandophone dans le service communication du SPF Economie.
- Le rapport intermédiaire du projet HOMERe développé par l'expert du vécu détaché par le SPP IS au SPF Intérieur dans le cadre du deuxième plan fédéral de lutte contre la pauvreté a montré tout l'intérêt du regard de l'expertise que nous défendons au sein des services publics fédéraux.

Prix fédéral de lutte contre la pauvreté

La secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté Maggie De Block et le SPP Intégration sociale (SPP IS) ont remis, en compagnie de Son Altesse Royale la Princesse Astrid, le cinquième Prix fédéral de la Lutte contre la Pauvreté 2013. Les trois lauréats primés sont :

- Le **service Laïque de Parrainage** pour le Région bruxelloise;
- Le **CPAS de Péruwelz** pour la Région wallonne;
- Et enfin **SOCIAL**, partenariat des CPAS dans l'arrondissement de Louvain, pour la Région flamande.

Ils reçoivent chacun la somme de 12.500 euros.

Ce prix annuel vise à offrir une reconnaissance aux personnes et aux organisations qui contribuent quotidiennement d'une manière utile et originale à la lutte contre la pauvreté. Les enfants en situation de pauvreté et les parents isolés sont les thèmes retenus pour ce cinquième prix.

Maggie De Block : Il ressort d'un rapport d'Eurostat qu'en 2011, 23% des enfants belges de moins de 18 ans couraient un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. La moyenne européenne s'élevait alors à 27%.

Le second thème du cinquième Prix de Lutte contre la Pauvreté est « L'amélioration des conditions de vie des parents et des enfants issus de familles monoparentales ».

Les lauréats en quelques mots

Le **C.P.A.S de Peruwelz** dispose depuis 2005 d'un Centre d'Education Familiale (Le Galion) qui permet de mettre, dans une optique individuelle (entretiens familiaux) ou communautaire (groupes de paroles parentaux), à la disposition des personnes de milieu précaire un espace d'écoute et de parole au sein duquel des travailleurs psychosociaux spécialement formés à cet effet abordent de manière spécifique le lien familial et l'ensemble de ses composantes.

SOCIAL signifie « Samenwerkingsverband van OCMW's in het arrondissement Leuven » (Partenariat des CPAS dans l'arrondissement de Louvain). Les fondateurs sont les CPAS de Begijnendijk, Herent, Hoegaarden, Kampenhout, Kortenberg, Landen et Rotselaar. Notre association a été fondée en raison des exigences beaucoup plus nombreuses imposées ces dernières années aux CPAS : une réalité sociale changeante, une réglementation toujours plus vaste et complexe, la garantie de la qualité et la réduction des coûts. L'autorité supérieure charge, par ailleurs, de plus en plus souvent le CPAS d'exécuter ses intentions politiques.

Depuis 27 ans déjà, le **Service Laïque de Parrainage** se fixe comme objectif de faire parrainer des enfants issus de milieux défavorisés vivant à Bruxelles. Ils sont pris en charge deux week-ends par mois ainsi qu'une partie des vacances scolaires par des parrains et/ou marraines bénévoles. Le parrainage se poursuit d'année en année. L'objectif principal est de contribuer au développement psychosocial des enfants par la création d'un lien privilégié. Les enfants ont l'opportunité de partager des moments de détente, d'être confrontés à d'autres modes de vie, d'étendre leur réseau de relations et d'investir d'autres modèles d'identification.

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

Ce prix est notre manière de remercier et d'encourager les personnes et les associations pour leur précieux travail. La lutte contre la pauvreté infantile est une priorité absolue de ma politique. En sortant les enfants de la pauvreté, j'espère en même temps briser la pauvreté générationnelle. Ce sont surtout les femmes isolées avec enfants qui rencontrent de plus en plus de difficultés en cette période économiquement difficile. Mais les hommes sont bien entendu eux aussi confrontés aux mêmes difficultés. Les projets primés doivent donc permettre d'améliorer la situation des parents isolés ou de proposer des solutions pratiques et efficaces aux problèmes qu'ils rencontrent plus fréquemment que les couples avec enfants.»

Maggie De Block, secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Intégration sociale

Stratégies d'inclusion active

FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

Dans le cadre de l'axe I (Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle), deux appels à projets ont été lancés : en octobre 2012 puis en mai 2013.

Résumé des projets

2013 : 88 projets (32 trajets et 56 prétrajets)

- 17 wallons
- 26 bruxellois
- 45 flamands

2013 (2ième appel) :

3 projets (1 trajet et 2 prétrajets)

- 1 bruxellois
- 2 flamands

	Budget enveloppe	Budget demandé 2013	Différence
Bruxelles 13,2%	€ 759.185,75	€ 1.067.117,22	€ 307.931,47
Wallonie 40,6%	€ 2.335.071,30	€ 2.492.273,21	€ 157.201,91
Flandre 46,2%	€ 2.657.150,10	€ 3.086.060,82	€ 428.910,72
	€ 5.751.407,15	€ 6.645.451,25	€ 894.044,10

Un troisième appel à projets pilotes visant les communautés Roms

Le soutien du Fonds Social Européen (Programme opérationnel Fédéral FSE 2007-2013, Axe I « Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle ») a permis au SPP IS de lancer un troisième appel à projets pilotes visant les communautés Roms en octobre 2013. Ce sont donc 7 CPAS qui se sont engagés dans le développement d'approches innovantes d'inclusion sociale pour ce public. Le SPP Intégration sociale constate la plus-value de tels projets à travers le développement d'une réelle expertise dans le chef des CPAS bénéficiaires via, notamment le partenariat avec un médiateur interculturel. Les projets varient sensiblement en fonction de chaque CPAS avec un équilibre subtile entre accompagnement sur mesure et développement d'activités collectives pour l'activation sociale. Tous tendent vers une approche globale du bénéficiaire et cherchent à améliorer les méthodes de travail, les partenariats et la lutte contre les a priori négatifs à l'égard des personnes d'origine rom.

Plus globalement, le 4 décembre 2013, le SPP Intégration sociale a lancé en tant que point d'attention national le programme ROMED 2 pour la Belgique. Avec ROMED 2, les institutions européennes (le Conseil de l'Europe et la Commission européenne) veulent poursuivre le développement du premier programme de formation ROMED en promouvant, à l'aide d'interventions spécifiques au contexte, la participation des communautés Roms locales et en augmentant parallèlement la capacité de réponse des autorités locales à cette participation accrue. Des représentants des différents niveaux politiques, des organisations Roms et les médiateurs interculturels étaient présents. On a réfléchi lors de cette concertation à un développement détaillé et concret des activités qui auront lieu en 2014. On est parti des besoins des parties prenantes locales.

FOCUS

sur le projet accompagnateurs

L'objectif du projet est de favoriser la collaboration entre les CPAS et les services régionaux de l'emploi dans le domaine de l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration et des demandeurs d'emploi difficiles à placer. C'est-à-dire les travailleurs en application de la mesure article 60§7 et inscrits comme demandeurs d'emploi.

Ce projet prévoit de financer 30 accompagnateurs à minimum 0,5 équivalent temps plein (ETP). Le but est que ces accompagnateurs facilitent le passage des personnes sortant du dispositif 'article 60' vers le marché du travail par une collaboration intensive avec les services de placement régionaux. Pour ce faire, une convention de collaboration a été conclue entre le CPAS et l'organisme régional. L'accompagnement est dès lors limité à 3 mois, notamment pour éviter la concurrence avec les accompagnateurs de parcours des services de placement régionaux. La condition est au minimum 10 travailleurs art. 60§7 par accompagnateur par période de trois mois. Le projet était ouvert à tous les CPAS (ayant été) porteurs d'un projet au sein du programme opérationnel fédéral FSE 2007-2013.

Premiers résultats

19 CPAS participent au projet (12 en Flandre, 3 en Wallonie et 4 à Bruxelles). C'est la première fois qu'il y a une collaboration entre des CPAS et les services publics de l'emploi régionaux au niveau opérationnel.

Globalement, ce projet présente de très bons résultats puisqu'on peut compter plus de 10 personnes suivies par accompagnateur.

En général, il en résulte une meilleure connaissance réciproque des institutions et des professionnels.

Ce projet fait le lien entre le premier et le deuxième axe du programme du FSE fédéral. Bien que l'objectif de l'axe 2 est de maintenir les travailleurs sur le marché de l'emploi ou la création d'un environnement de travail sain, le premier axe est principalement concerné par l'accompagnement de personnes plus fragiles vers le marché du travail.

Le projet a en outre déjà des effets sur le renforcement de la coopération au niveau local entre CPAS et SPE et une meilleure compréhension des méthodes, cultures de travail et objectifs de chacun.

Information et séminaires

La cellule FSE a organisé 2 sessions d'info en 2013 : en mars et en septembre, ainsi qu'un séminaire en juin 2013.

Activation

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

L'activation sociale constituera un des enjeux essentiels pour les CPAS et pour le SPPIS dans un proche avenir. Une part grandissante des publics du CPAS ne peuvent s'insérer directement dans les trajectoires professionnelles mises en place par les CPAS et les opérateurs d'insertion. Ces personnes doivent pouvoir trouver une aide adaptée à leurs possibilités et leurs besoins pour les aider à retrouver progressivement une place dans la société.»

Alexandre Lesiw, Directeur général CPAS

En exécution de la Déclaration gouvernemental de décembre 2011 et de la note de politique générale de la secrétaire d'Etat de janvier 2012, le SPP IS a travaillé sur plusieurs dossiers en 2013.

L'immunisation socioprofessionnelle

Pour lutter contre la pauvreté, le travail reste un des meilleurs moyens. La mise à l'emploi des bénéficiaires du CPAS est donc une priorité politique. Le passage à l'emploi peut être rendu financièrement attractif pour les allocataires sociaux par différentes mesures, dont l'immunisation des revenus en vue de l'intégration socioprofessionnelle. C'est le système de l'immunisation socio-professionnelle (dit ISP).

Mais ce système a ses limites : des réformes supplémentaires s'imposent afin de rendre le passage d'un revenu d'intégration à un emploi financièrement attractif. Ainsi, le dispositif actuel d'exonération ISP est limité à trois ans, à compter de l'ouverture du droit, et on ne peut en bénéficier qu'une seule fois dans la vie. Cette limitation à trois ans peut elle-même agir comme un piège à l'emploi en décourageant certaines personnes de continuer à travailler lorsqu'elles perdent le bénéfice de la mesure. Une personne travaillant à temps partiel et qui a bénéficié de la mesure pendant trois ans perd une bonne partie de son revenu si elle continue à travailler. Elle peut dès lors être tentée de préférer l'aide du CPAS à la poursuite de son emploi à temps partiel.

Le projet de Déclaration de politique générale du 1er décembre 2011 prévoyait de réformer le système actuellement en vigueur afin de favoriser l'augmentation de la durée de travail et en faciliter l'accès. Afin d'améliorer l'outil pour qu'il devienne un véritable levier vers l'emploi et pour lutter contre sa sous-utilisation dans les CPAS, il est envisagé d'assouplir les conditions dans lesquelles le bénéficiaire peut profiter du système d'exonération. La période d'immunisation reste fixée à 3 ans mais le bénéficiaire peut en profiter pendant maximum 6 ans prenant cours le premier jour pour lequel il bénéficie de l'immunisation, au lieu de 3 ans actuellement.

Rapportage social stratégique 2013

Questionnaire complémentaire Belgique - 30/04/2013

Le groupe de travail indicateurs Europe 2020 / Méthode Ouvert de Coordination (MOC) sociale, auquel participent différentes parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, procède chaque année à une analyse de la situation sociale et des défis pour la Belgique dans le domaine qui est couvert par la MOC sociale. L'analyse 2013 mentionne les défis de la Belgique en matière d'inclusion sociale :

« Les priorités tel que définies dans le Programme de réforme nationale et le Rapport social national 2012 reflètent des défis importants, qui ressortent d'une analyse des indicateurs sociaux. À l'intersection de la protection sociale et de l'accompagnement vers le marché de l'emploi, le pourcentage élevé - et qui a augmenté - de personnes au sein d'un ménage à très faible intensité de travail, de même que le risque élevé de pauvreté de cette catégorie - qui a également augmenté - constitue un défi très important. L'importance des allocations sociales et l'accès au marché de l'emploi et l'intégration dans ce marché de l'emploi de groupes spécifiques constituent des paramètres importants à cet égard. L'analyse de l'évolution de la situation sociale souligne encore davantage l'importance d'une politique ciblée sur les conditions de vie des enfants. Différents indicateurs indiquent que le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des enfants a encore augmenté (légèrement). Simultanément, on déplore des inégalités structurelles persistantes selon l'origine sociale des enfants, et notamment dans le domaine de l'enseignement, du comportement en matière de santé, ... Les risques de pauvreté très élevés des parents isolés et des personnes n'ayant pas la nationalité de l'un des 27 pays de l'UE représentent un autre point d'attention spécifique important. La position faible sur le marché de l'emploi et, en ce qui concerne la dernière catégorie mentionnée, le taux d'emploi en légère baisse justifient également un accent politique spécifique. En ce qui concerne la situation de logement, les indicateurs montrent que la hausse du nombre de personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale se produit surtout dans le secteur de la location. En même temps, l'enquête EU-SILC indique un coût de location élevé pour les personnes sous le seuil de pauvreté. Dans la mesure où un bas revenu et des frais de location élevés se combinent dans les mêmes catégories de population et chez les mêmes personnes, il en résulte incontestablement des conditions de vie difficiles. ».

Les accords avec les organismes de protection sociale des grandes villes (Arrêté Royal du 23 décembre 2002) et les conventions plan clusters pour les petits CPAS ont été reconduits en 2013 L'accord de partenariat (Arrêté royal 500€)

Le projet de Déclaration de politique générale du 1er décembre 2011 prévoyait un assouplissement de la réglementation pour stimuler les partenariats entre les CPAS, le service régional de l'emploi et une tierce partie, l'objectif étant de mener un accompagnement intégral des bénéficiaires du RIS vers l'emploi.

La réglementation relative aux conventions de partenariat (ou mesure 500€), à savoir l'arrêté royal du 23 septembre 2004 déterminant l'intervention financière du CPAS pour la guidance et l'accompagnement d'un ayant droit à l'intégration sociale ou une aide sociale financière visant sa mise à l'emploi en entreprise, a été assouplie. Les conditions de cet assouplissement ont été décidées en étroite concertation avec les associations de CPAS.

Via la circulaire du 31 janvier 2013, les CPAS ont été informés des conditions spécifiques de cet assouplissement. Ainsi, à partir du 4 novembre 2012, date d'entrée en vigueur des conditions d'assouplissement de la mesure, les CPAS peuvent conclure un partenariat avec l'office régional de l'emploi et/ou un ou plusieurs partenaires pour accompagner un bénéficiaire de manière individuelle vers une mise à l'emploi sur le marché ordinaire du travail. Les partenaires avec lesquels le CPAS collabore reçoivent une intervention financière de la part du CPAS pour l'accomplissement de la mission dont ils ont été chargés par le biais du partenariat.

Les réformes institutionnelles

Les réformes institutionnelles décidées par le Gouvernement (voir la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat) ont pour objectif de rendre la politique d'activation actuelle encore plus efficiente. Les nouvelles orientations sont les suivantes :

- Le Fédéral conserve la compétence du droit à l'intégration sociale et la compétence pour l'activation sociale des bénéficiaires du CPAS.
- Les conventions de premier emploi dans le cadre des projets globaux ressortiront aux compétences des Communautés et des Régions à partir du 1er juillet 2014.
- L'autorité fédérale n'instaurera plus de nouveaux groupes-cibles dans les mesures de mise à l'emploi octroyant aux employeurs une réduction de cotisations de sécurité sociale. Il appartiendra aux entités fédérées, en fonction de leur réalité régionale et de leurs besoins propres, de déterminer les groupes de population à cibler par leur politique d'insertion socioprofessionnelle régionale. Concrètement, cela veut dire que les mesures d'activation suivantes destinées aux bénéficiaires du CPAS seront régionalisées à partir du 1er juillet 2014 : article 60§7, prime de tutorat, Activa, SINE, Programme de Transition Professionnelle et Convention de partenariat.

Le SPP IS comme guichet unique

En tant qu'institution fédérale compétente pour l'aide sociale financière et seul opérateur administratif et technique en la matière, le SPP Intégration sociale peut faire office de guichet unique et demeurer, après la régionalisation, compétent pour le paiement des subventions relatives aux mesures de mise à l'emploi des bénéficiaires du CPAS.

Ainsi, actuellement, les CPAS s'adressent au SPP Intégration sociale pour toutes leurs demandes de remboursements que ce soit en matière de revenus d'intégration ou pour les subventions relatives aux mises à l'emploi. Le SPP dispose, pour ce faire, d'une application informatique performante (Nova Prima). Cette application, mise à disposition des CPAS gratuitement, est issue de l'intégration des CPAS au réseau de la Banque carrefour de la Sécurité sociale. Ce système intégré réduit la surcharge administrative des CPAS en demandant l'accès aux bases de données des autres SPF et SPP et en accordant ainsi automatiquement des droits sociaux dérivés à tous les bénéficiaires concernés.

Les avantages pour les CPAS de ce système de guichet unique assuré par le SPP Intégration sociale seraient :

- La simplification administrative : un point de contact unique pour les CPAS pour toutes leurs demandes de remboursements.
- Une inspection unique.
- L'utilisation d'une application informatique déjà bien connue des CPAS, ce qui facilitera leur travail.
- La continuité : il ne sera pas nécessaire de prévoir un système transitoire dans le processus de remboursement, ce qui ne bloquera pas les mises au travail en application de l'article 60§7 sur le terrain.
- Une économie budgétaire puisqu'un investissement conséquent pour le développement d'une application informatique spécifique ne sera pas nécessaire.
- La rapidité des remboursements

A l'initiative du SPP Intégration sociale, des réunions de concertation avec les Entités fédérées ont débuté dès octobre 2013. Il s'agit principalement d'informer les régions et communautés quant au contenu des matières qui seront transférées et de conclure un protocole réglant les modalités pratiques de la phase transitoire s'étalant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014.

Activation sociale

La politique d'activation sociale doit permettre aux CPAS d'organiser des activités afin que chacun puisse participer pleinement à la société. Ces activités ont pour objectif d'activer les bénéficiaires du CPAS en vue d'une autonomie, d'une participation et d'une intégration sociales optimales.

Un trajet d'activation sociale peut être un pas vers l'emploi mais ce n'est pas l'objectif en soi. Ainsi, l'activation sociale doit avoir pour objectif stratégique d'augmenter la participation sociale et la rupture de l'isolement par le biais d'activités socialement utiles, soit comme but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une remise (ultérieure) au travail rémunéré.

L'arrêté royal du 10 juillet 2013 concernant les mesures de promotion de la participation et de l'activation sociale des usagers des services des centres publics d'action sociale pour l'année 2013 consacre le changement de nom des anciennes « mesures de promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des CPAS ».

Cette mesure de subvention, qui a changé de nom, reprend les volets « participation et activation sociale » et « lutte contre la pauvreté infantile ». La nouvelle

appellation « **participation et activation sociale** » reflète mieux les effets positifs de la mesure et les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'activation sociale.

Les activités organisées dans l'esprit de cette mesure ont pour but d'activer les bénéficiaires du CPAS et de favoriser ainsi leur autonomie, leur participation et leur intégration sociale.

En 2013, un budget de 6.796.000 € a été mis à la disposition des CPAS pour le volet « participation et activation sociale » ainsi qu'un montant de 4.288.000 € pour le volet « lutte contre la pauvreté infantile ».

Les stages de transition

Au mois de juillet 2012, le Gouvernement fédéral a présenté sa Stratégie de relance.

Afin de soutenir l'emploi, le Gouvernement fédéral a notamment décidé de prendre des mesures de soutien particulières à l'emploi des jeunes. Ainsi, il envisage de créer, dès 2013, 10.000 places de stage par an pour les jeunes qui quittent l'école avec, au maximum, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Il s'agit des stages de transition.

L'arrêté royal relatif aux stages de transition a été publié au Moniteur belge le 10 novembre 2012. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Une allocation de stage fixée à 26,82 euro par jour est prévue, ainsi qu'une indemnité mensuelle de 200 € à charge du fournisseur de stage.



La durée de ces stages est de trois mois minimum et de six mois maximum. Chaque stagiaire pourra effectuer un ou plusieurs stages pendant une période de six mois maximum.

Les jeunes qui sont dans les conditions pour obtenir le bénéfice d'un stage de transition dans le cadre de la réglementation chômage disposeront de ressources, à savoir :

- des allocations de stage à charge du chômage soit € 697.32 par mois (soit € 26.82 par jour de travail et en prenant comme base 26 jours de travail pour un mois.)
- du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente et de l'indemnité mensuelle de 200 euro à charge du fournisseur de stage.

Vu les avantages que peuvent représenter ces stages pour les jeunes ayants droit à l'intégration sociale, la secrétaire d'Etat a décidé que cette indemnité de stage de 200 € par mois à charge du fournisseur de stage devait être une ressource exonérée, au sens de l'article 22 de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale.

Mesure de la charge de travail

En 2013, la secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale a demandé qu'une analyse de la charge de travail des travailleurs sociaux soit réalisée et que des recommandations politiques soient formulées pour prendre les mesures adéquates en ce qui concerne la charge de travail des travailleurs sociaux.

C'est la société PROBIS+ qui a été sélectionnée suite à la procédure d'appel d'offres. La première réunion de travail du Comité d'accompagnement réunissant des membres du SPP Intégration sociale, de la Cellule stratégique, des trois Fédérations de CPAS et des consultants de PROBIS+ a eu lieu le 14 mars 2013.

Cette étude a été réalisée au travers d'une enquête auprès des CPAS pour participer à la mesure de la charge de travail. L'analyse des résultats et l'identification des bonnes pratiques sont attendues pour le 15 mars 2014. Le rapport final sera rédigé pour le second trimestre 2014.

Bonne pratique

Pour l'Activation, le service a également organisé, de sa propre initiative, le groupe de travail activation.

Le service a organisé 3 réunions du groupe de travail Activation en 2013. Ces réunions ont permis d'informer les CPAS participants et les représentants des Fédérations de CPAS des nouveautés en matière de mise à l'emploi des bénéficiaires des CPAS et des recherches menées en la matière. Ces réunions permettent également aux participants d'informer le SPP Intégration sociale de difficultés rencontrées sur le terrain quant à la mise en place de certaines mesures en vue de trouver des solutions pratiques et de simplifier administrativement les procédures.

Par ailleurs, lors de chaque réunion, une bonne pratique en matière d'activation sociale et professionnelle est mise en valeur. Ainsi, en 2013, les pratiques suivantes ont été mises à l'honneur :

- CPAS de Tournai « le projet SAMEuromérople »
- CPAS de Ciney « La masse de travail et utilité de structurer hiérarchiquement les services sociaux de CPAS »
- CPAS Genk « Pratiques dans le cadre de l'activation sociale »

Promouvoir l'innovation dans le secteur de l'économie sociale

Les organisations d'économie sociale sont des partenaires de premier ordre dans ce combat contre la pauvreté. Cela fait longtemps que leur apport se manifeste à plusieurs égards : insertion socioprofessionnelle, accueil et garde d'enfants, santé, alimentation, énergie, accès à la culture,... D'où l'importance de ce secteur.

Le 15 mars 2013, une circulaire a été publiée précisant aux CPAS qu'il ne s'agit plus d'attribuer par CPAS un contingent d'équivalents temps plein, mais bien d'octroyer un budget maximum qu'un CPAS peut récupérer dans le cadre de **la subvention majorée de l'État de l'article 60, § 7 mis à disposition du secteur de l'économie sociale.**

Le budget disponible, équivalant à 3.000 emplois à temps plein, a été réparti entre les CPAS comme suit :

- compte tenu des données de remboursement du SPP IS, un montant moyen est calculé sur la base du montant remboursé en 2010, 2011 et 2012 ;
- par CPAS, le poids relatif est calculé en fonction du montant moyen remboursé en 2010, 2011 et 2012 ;
- le budget fédéral pour 3.000 emplois est enfin redistribué en fonction de ce poids relatif.

Un budget est ainsi octroyé pour chaque CPAS pour 2013.

Cette procédure permet de donner suite à la demande d'une plus grande flexibilité et de simplification adminis-

trative. Les CPAS pourront dès lors mieux tenir compte de variations d'effectifs et procéder à une redistribution dans le cadre du budget alloué au CPAS.

Une autre mesure pour soutenir les CPAS en leur permettant de mettre à l'emploi leurs bénéficiaires dans le secteur de l'économie sociale : **la mesure SINE.**

L'employeur SINE qui engage un travailleur du groupe-cible peut prétendre à une dispense forfaitaire de cotisations patronales et à une intervention financière dans le coût salarial. L'employeur peut ainsi compenser la perte de rendement. Les employeurs qui veulent utiliser les mesures SINE peuvent demander un agrément comme entreprise d'insertion fédérale.

Cet agrément offre aux employeurs la possibilité d'utiliser les mesures SINE et les interventions financières y afférentes pour le recrutement d'un collaborateur du groupe-cible, ainsi qu'un avantage fiscal supplémentaire. Il y a ainsi eu 50 demandes d'agrément comme entreprise d'insertion fédérale introduites au SPP Intégration sociale en 2012 (46 reconnues et 4 refus) et 28 renouvellements (27 prolongées et 1 refus).

Appel à projet

En 2013, un **appel à projets économie sociale** a été lancé avec un montant de deux millions d'euros. Cet appel à projets avait pour but de soutenir et de promouvoir le secteur de l'économie sociale. Afin de donner de nouvelles impulsions au secteur, cet appel vise avant tout les projets pilotes misant sur l'innovation.

L'appel à projets 2013 avait pour thèmes prioritaires :

1. Une alimentation saine
2. Initiatives extrascolaires pour les enfants/familles
3. Management stratégique

L'appel à projets, qui s'est clôturé le 8 juillet 2013, a suscité 174 demandes de subvention (74 dossiers néerlandophones et 100 dossiers francophones). Sur ces 174 demandes, 27 projets de qualité ont été retenus et bénéficieront d'une subvention pour une année civile.

Toujours en 2013, le **« Guide pédagogique et juridique des clauses sociales en Belgique »** a été publié. Il a pour objectif d'orienter les pouvoirs publics dans la pratique des clauses sociales dans les marchés publics. Les marchés publics sont sans conteste un moyen efficace pour lutter contre l'exclusion sociale en prévoyant l'intégration de considérations sociales dans les marchés publics. Ces considérations sociales rencontrent les desiderata du secteur de l'économie sociale qui peut donc répondre de façon plus efficace aux marchés publics (plus de détails sur cet événement page 25).

Ce guide, qui rencontre un franc succès, est disponible sur demande auprès du SPP Intégration sociale.

En 2013, une attention particulière a été également attribuée à la **responsabilité sociale des entreprises (RSE)**. Bien que les connaissances en la matière aient été grandement développées ces derniers temps, que de nombreux instruments ont été développés et que de plus en plus d'entreprises expérimentent et innovent en matière de RSE, cela reste pour beaucoup d'entre elles un trop grand saut vers l'inconnu.

A travers les subsides en matière de RSE et notamment, le soutien et la promotion de réseaux d'apprentissage au sein des entreprises, l'idée est d'offrir un cadre commun aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux parties prenantes, qui donne une définition générale de la RSE, une vision uniforme et en propose également une série de caractéristiques.

Concrètement, 200.000 euros ont été octroyés en 2013 au **réseau Quadrant V**. Ce réseau a la volonté de stimuler la RSE en Belgique, d'en faciliter le développement et d'en encourager la qualité à travers des rencontres, des ateliers, des conférences et formations sur la RSE visant tant les entreprises privées que les organi-

sations et les coupes du secteur de l'économie sociale, les pouvoirs publics et les parties prenantes.

En outre, à partir de 2013 le programme de formation « Charles Quint » sur le thème de l'entrepreneuriat social a été soutenu par le SPP Intégration sociale. Ce programme est proposé par les organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique, SAW-B, VOSEC et Social Economy Europe et s'adresse en particulier aux administrations publiques et aux organisations d'économie sociale.

L'objectif de cette formation est d'une part, de donner un aperçu de l'économie sociale en Belgique et en Europe et d'autre part, de fournir des informations sur les mécanismes de décisions européens dans le domaine de l'économie sociale.

Il faut encore mentionner le soutien financier accordé, en 2013, à la **Fondation football +**.

La Football+ Foundation est le guichet social du football belge. La Fondation mobilise les clubs de football pour qu'ils assurent leur fonction d'exemple sur le plan social et sociétal. Le football est ainsi vu comme un levier social.

Politique des grandes villes : Rendre humain l'espace urbain

L'Europe n'a pas échappé à l'urbanisation croissante ces dernières décennies. La politique des villes est ainsi devenue un thème de discussion récurrent dans les différents forums européens. Si les villes sont sources de prospérité, elles sont également confrontées à une accumulation de problèmes sociaux.

Un Agenda Urbain Européen

Dans leur quête de solutions, les ministres réunis en conférence informelle ont formulé, depuis le début du 21^{ème} siècle, diverses déclarations d'intention sur une politique urbaine européenne. Pour autant, il n'était pas encore question à ce stade de politique urbaine harmonisée au niveau européen. C'est pourquoi les directeurs généraux belge et néerlandais de l'administration en charge de la politique des villes, Julien Van Geertson et Mark Frequin, ont pris l'initiative de créer un **"Urban Agenda"** européen reprenant des objectifs stratégiques et des plans d'action prioritaires. Après toute une série de réunions préparatoires, les collègues des États membres européens se sont joints à l'initiative. Le 16 octobre 2013, lors du meeting des DG à Vilnius, l'Agenda urbain européen a reçu le feu vert.

Objectifs et méthodes

L'Agenda urbain européen reposera sur la stratégie Europe 2020 et ses cinq objectifs concernant l'emploi, la recherche et l'innovation, le changement climatique et l'énergie, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale.

Chaque trimestre (dès que la présidence de l'UE passe aux mains d'un autre pays), un nouveau thème répondant à ces objectifs sera mis en avant. L'accent porte sur la dimension urbaine et la contribution de la politique urbaine à la réalisation des objectifs. Chaque thème fera l'objet d'un suivi pendant une période de six mois, de manière à respecter un "Agenda tournant" en trois phases.

La **première phase** visera à définir les objectifs généraux et les objectifs concrets sur la base des recherches, des modèles politiques et des pratiques existantes.

Dans une **deuxième phase**, les recommandations politiques seront discutées au travers des canaux de concertation européens (Urban Development Group, ...), lesquels doivent mener à des actions concrètes aux différents niveaux de pouvoir concernés par la politique des villes (local, régional, national, européen).

Lors de la **troisième phase**, les États membres seront invités à mettre au point des plans d'action concrets, qui seront suivis à l'échelon européen. Le partage de connaissances et de bonnes pratiques sera organisé de manière systématique.

La Lituanie, présidente de l'Union européenne au 2^{ème} semestre 2013, a choisi comme premier thème les flux migratoires internes au sein des pays membres de l'UE et des régions d'Europe. Ce thème a de toute évidence un impact non négligeable sur le développement des villes. Certaines régions européennes (notamment l'Europe de l'Est mais aussi les zones industrielles telles que le Bassin de la Ruhr en Allemagne) constatent un exode rural alors que d'autres font état d'un afflux de nouveaux arrivants en quête d'un emploi.

Le deuxième thème, que la présidence grecque placera à l'agenda au premier semestre 2014, sera, et ce n'est pas un hasard, la pauvreté dans les villes. Ce thème n'est pas sans lien avec la 'pauvreté infantile', sujet précédemment choisi par la Belgique. Une collaboration entre les deux pays a donc été planifiée.

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

Les villes sont confrontées à des défis qui ne peuvent pas simplement être abordés par des mesures sectorielles qui ne tiennent pas compte du contexte urbain local. Pour aborder ces défis, une large gamme d'interventions sociales, économiques, administratives et spatiales sont nécessaires. C'est de cela que traite « l'Urban Agenda » : le développement de méthodologies intégrées pour contribuer à un avenir durable, responsable et fructueux de nos villes. »

Mark Frequin, directeur général du Ministère de l'Intérieur et des Relations royales aux Pays-Bas

Et au niveau belge

L'implication du service de la politique des grandes villes s'est concrétisée par la création de la Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, et plus précisément pour la médiation. Suite à l'application de cette mesure alternative à l'amende pécuniaire, les administrations locales peuvent choisir d'aborder les nuisances de manière durable et préventive. Les garanties juridiques pour les mineurs sont aussi assurées.

La politique des grandes villes délimite clairement le dialogue et l'implication. Le dialogue précède la sanction, une approche préventive pour atteindre la cohésion sociale.





Répartition des subsides 'contrats villes durables 2013' sur les 17 villes et communes	
Villes/communes	Montant (en euros)
Anderlecht	1.251.069
Anvers	15.588.833
Ville de Bruxelles	3.755.508
Charleroi	6.976.924
Gand	3.250.011
La Louvière	2.467.122
Liège	5.588.706
Malines	745.137
Molenbeek-Saint-Jean	4.065.040
Mons	929.429
Ostende	390.400
Schaerbeek	2.766.379
Seraing	1.932.376
Saint-Josse-ten-Noode	804.001
Saint-Gilles	1.310.369
Saint-Nicolas	799.772
Forest	460.918
Total	53.081.994

26 médiateurs chaque subvention

26 villes reçoivent chacune pour l'année d'activité une subvention maximale de 53.000 euros.

Flandre :

Vilvoorde, Anvers, Malines, Courtrai, Dendermonde, Gand, Geraardsbergen, Tongres, Saint-Trond, Louvain, Turnhout.

Wallonie :

Marche-en-Famenne, Verviers, Tournai, Aubange, Huy, Sambreville, Charleroi, Bastogne, Liège.

Bruxelles :

Jette, Saint-Josse-Ten-Node, Saint-Gilles, Oudergem, Woluwe-Saint-Lambert, Ixelles.

« À CE PROPOS, ILS ONT DIT ... »

La densité et la diversité sont le plus souvent mises en avant. La première permet la seconde, elle évite la monotonie, l'homogénéité ; les deux favorisent la citoyenneté, l'existence de ce que des sociologues (Norbert Elias par exemple) ont appelé la société des individus. »

Michel Wieviorka

Contrats Ville durable 2013

La majeure partie des moyens de la Politique des Grandes Villes a aussi été consacrée en 2013 aux contrats de « ville durable » qui ont été conclus avec 17 villes et communes. Cela représente un montant total de 53,1 millions d'euros. Une centaine de projets ont été subventionnés parmi les objectifs de « renforcement de la cohésion sociale », de « réduction de l'empreinte écologique », et de « rayonnement renforcé des quartiers ».

La politique urbaine européenne

La politique fédérale des grandes villes a joué en 2013 un rôle majeur au sein du réseau de connaissances européen « **European Urban Knowledge Network** » (EUKN). Le président de l'EUKN est Rik Baeten, notre chef de service Politique des Grandes Villes. Le service Politique des Grandes Villes représente la Belgique dans les groupes de pilotage, les réunions des National Focal Points et les événements de l'EUKN. Ce service coordonne aussi la participation belge à la banque de données EUKN avec les descriptions des bonnes pratiques, les résumés des études scientifiques, la fourniture d'un Practice of the Month, ... nous collaborons à cet effet avec quelques réseaux de connaissances des trois Régions. En 2013, l'EUKN a lancé les Policy Labs, qui sont des réunions nationales d'experts ou de parties prenantes à propos d'un thème urbain important. L'EUKN y apporte un soutien financier et sur le plan du contenu. En novembre, le service Politique des Grandes Villes a organisé dans ce cadre une journée d'étude sur de nouvelles recettes visant la diversité et la solidarité urbaines (cf. page 16).

Médiation SAC

Le 13 mai 1999, la première loi visant l'introduction des Sanctions administratives communales devant accorder aux communes une plus grande autonomie pour aborder les « nuisances » a été votée. Les communes peuvent depuis lors agir plus rapidement et plus efficacement contre les formes légères de nuisances commises sur leur territoire, car elles ne dépendent plus ni des parquets pour poursuivre les infractions, ni des juridictions pénales pour l'imposition des peines.

Le service Politique des Grandes Villes soutient depuis 2006 l'introduction des SAC dans les villes et communes, et en particulier l'application de la médiation. Pour l'instant, 26 arrondissements judiciaires/zones de police font appel à un médiateur dans le cadre des sanctions administratives communales, qui est subventionné par le service Politique des Grandes Villes. Cela implique que plus de 330 villes et communes belges font appel à un médiateur, subventionné par la Politique des Grandes Villes, via un contrat conclu avec la ville dans laquelle le médiateur est employé. Nous observons une évolution positive avec le nombre croissant de villes qui souhaitent aborder les problèmes de nuisances de manière durable et préventive, notamment via la médiation.

La politique des grandes villes accompagne les médiateurs et leur offre un soutien méthodologique lors de la mise en oeuvre de la procédure de médiation. Le service de la Politique des Grandes Villes organise régulièrement des réunions, à l'occasion desquelles les médiateurs échangent leurs expériences. Chaque année, les médiateurs remettent à l'administration un rapport d'évaluation quantitative et qualitative.

L'accord gouvernemental de 2011 stipule que la lutte contre le comportement antisocial sera intensifiée par l'application des sanctions administratives.

Le service de la Politique des Grandes Villes a été activement impliqué dans la création de la nouvelle loi SAC. Cette **nouvelle loi du 24 juin 2013** a modernisé, précisé et étendu le champ d'application de la première

loi de 1999.⁴ La partie sur la médiation a été examinée par l'administration de la Politique des Grandes Villes et des propositions d'adaptation ont été formulées.

Les communes qui le souhaitent peuvent à présent appliquer les sanctions administratives aux mineurs à partir de 14 ans. Si elles optent pour cette option, la médiation en présence du (des) parent(s) ou du tuteur est obligatoire. Cette médiation devra d'ailleurs se tenir suivant les prescriptions légales. Par conséquent, l'administration a rédigé un Arrêté royal décrivant de manière détaillée les conditions auxquelles doit satisfaire le médiateur ou le service de médiation responsable de l'exécution de cette médiation.⁵

Quelques semaines avant la publication de cette nouvelle loi dans le Moniteur belge, le service de la Politique des Grandes Villes a organisé un colloque sur les SAC et la Médiation-SAC. (voir page 15)

Plusieurs parties prenantes ont été informées de la nouvelle loi SAC, en se concentrant sur les conséquences pour les mineurs à partir de 14 ans et les mesures alternatives, dont la procédure de médiation obligatoire. La journée d'étude a aussi prévu du temps pour une réflexion critique sur la stigmatisation des jeunes dans cette problématique. Les chiffres relatifs aux SAC indiquent en effet qu'à peine 20% des cas concernent des mineurs, contrairement aux suppositions publiées dans la presse. Nous remarquons aussi en ce qui concerne les chiffres relatifs à la médiation qu'une proposition de médiation est plus souvent proposée aux majeurs qu'aux mineurs, alors que la proposition de médiation est obligatoire pour ces derniers. Nous pouvons donc clairement affirmer que les administrations locales utilisent la méthodologie de la médiation en tant qu'instrument préventif à part entière contre les nuisances. Comme le présume le service de la Politique des Grandes Villes, le dialogue est la première étape importante vers la cohésion sociale.

Le colloque, qui a enregistré plus de 200 participants, a été couronné de succès. Le public était très varié mais se composait principalement d'académiciens, d'adminis-

trateurs locaux, et de professionnels de l'action locale, sociale et préventive. Lors de leurs présentations et de leurs débats, les orateurs ont pu chacun à leur tour apporter une importante contribution sur leur avis en la matière.

Le service Politique des Grandes Villes est aussi impliqué dans l'exécution du plan d'action 70 du second Plan fédéral de Lutte contre la pauvreté, qui a été approuvé le 14 septembre 2012 par le Conseil des Ministres.

Ce point d'action découle de l'objectif « Renforcer la lutte contre le sans-abrisme et les logements indécents », et prévoit ce qui suit :

« Le ministre de l'Intérieur et le ministre compétent pour la Politique des Grandes Villes rassembleront les parties concernées, dont le secteur du logement, afin d'évaluer l'utilisation des sanctions administratives communales à propos de l'obligation d'afficher les prix des loyers, comme précisé par la loi du 25 avril 2007. Le groupe de travail formulera des recommandations sur les meilleurs moyens de contrôler cette obligation. »

La politique des grandes villes assure le suivi de l'exécution de ce point d'action en organisant des réunions avec les parties intéressées issues de différents niveaux (fédéral, régional, local).

Bonne pratiques

En Wallonie Cellule éco-logement CPAS de Liège

Le Relais logement du CPAS de Liège met des logements de transit à la disposition des personnes ou familles privées temporairement de leur habitation pour des raisons de force majeure.

Ces personnes sont accompagnées par des travailleurs sociaux dans la recherche d'un logement stable.

En 2013, le Relais logement a mis en place une cellule éco-logement. Il s'agit d'un dispositif global qui implique différents acteurs dans le diagnostic et l'intervention réalisés sur le logement : les tuteurs « énergie » de la Région wallonne, les agents du FRCE (Fonds fédéral de Réduction du Coût de l'Énergie), l'agent technique du Relais logement, les travailleurs sociaux et les ouvriers de la Ville.

L'agent technique réalise un audit sur la qualité et la performance énergétique du logement.

Les travailleurs sociaux et les tuteurs « énergie » examinent avec les occupants leurs habitudes de consommation énergétique.

Des aménagements techniques sont ensuite réalisés pour favoriser les économies d'énergie.

La cellule « éco-logement » traduit l'approche intégrée des politiques de logement et d'énergie menée par la Ville de Liège.

En Région flamande Anvers - problématique du sans-abrisme - accueil hivernal et l'approche axée sur les personnes

Les personnes sans-abri et sans domicile fixe sont souvent confrontées à des problèmes dans plusieurs domaines : logement, finances, accoutumance, problèmes psychiatriques, justice, santé. La ville d'Anvers et le CPAS d'Anvers prévoient des

initiatives d'assistance spécifique pour les sans-abris et les personnes sans domicile fixe. Tout un ensemble de mesures d'aide a été élaboré pour soutenir aussi bien que possible ces personnes, et le cas échéant les remettre sur la voie de l'autonomie.

La ville finance par exemple l'accueil hivernal du groupe vulnérable constitué des sans-abris présentant un statut de séjour précaire, en recourant entre autres à la méthodologie de groupe « Orientation vers l'avenir avec les personnes sans domicile légal ». Le CPAS finance de son côté l'accueil hivernal pour les sans-abris et les personnes sans domicile fixe en situation de crise et qui ont un droit de séjour.

Des groupes de soutien sont aussi créés, tout comme des groupes d'entretien et d'apprentissage avec les sans-abris, qui apprennent ensemble et les uns des autres à partir de méthodologies de participation et d'émancipation.

Afin d'aborder la problématique complexe et multiple du sans-abrisme, la ville a aussi recherché des formes alternatives de collaboration structurelle : une approche sur mesure pour chaque client, avec un apport d'expertise depuis les différents secteurs d'assistance.

Le service d'Approche personnalisée a développé une telle approche sur mesure (« approche axée sur les personnes »). L'objectif commun de cette approche est d'aborder le sans-abrisme, d'améliorer la situation de logement et de renforcer les facteurs protecteurs au niveau du client. L'approche axée sur les personnes est constituée d'une collaboration intégrée entre les différents services et organisations concernés suivant un objectif commun et un processus défini conjointement. Le sans-abrisme et l'absence de domicile fixe sont des problèmes activement abordés dans l'approche axée sur les personnes.

En Région Bruxelloise Saint-Josse : mise en place d'un service de guidance budgétaire

Saint-Josse est la commune où le revenu par habitant est le plus bas du pays (8.047 euros, soit à peine la

moitié de la moyenne nationale). De nombreux individus, ménages, familles s'enfoncent dans la spirale de l'endettement.

En 2013, la commune a voulu offrir, à tout citoyen qui en fait la démarche, un encadrement individuel ou collectif de guidance budgétaire, confié à l'asbl Maison de la Famille.

Quels services propose cette association ? Elle accompagne la personne endettée dans sa gestion budgétaire, en vue de parvenir à l'équilibre financier. Au besoin, elle l'oriente vers un service de médiation de dettes (CPAS ou autre service qualifié).

Enfin, elle lui propose également un accompagnement de type collectif, qui prend la forme de réunions, échanges et débats sur différentes thématiques :

- la maîtrise du budget (planifier ses dépenses)
- la gestion du poste « énergies » (réduire les factures de gaz, mazout, électricité, gérer ses déplacements)
- la gestion du poste « alimentation » (réduire le gaspillage, se nourrir de façon équilibrée, consommer des produits de saison) dans le respect des différences culturelles.

Ces réflexions s'inscrivent dans une approche de réduction de l'empreinte écologique.

L'association travaille en étroite partenariat avec le service de médiation de dettes du CPAS et de façon transversale avec différents départements communaux, tels que le service Prévention (médiateurs de quartier, éducateurs de rue, gardiens de la paix, médiateurs scolaires, ...).

Pour aller plus loin....

A la recherche des bandes urbaines - Les experts ont la parole

Comment pouvons-nous définir le phénomène de « bande » dans une zone urbaine ? Quelles sont les caractéristiques d'une bande urbaine ? Pouvons-nous dresser une typologie relative à cette matière ? A première vue, la question « qu'est-ce que les bandes » semble simple. La réponse à cette question est toutefois souvent imprécise et il semble qu'il n'existe pour l'instant aucun consensus ou définition universelle sur le phénomène de « bande ».

Cette étude, confiée par le Service Politique des Grandes Villes aux universités ULB et VUB (en coopération avec l'Institut National de Criminologie et de Criminalistique), permet de dépasser ce constat, de connaître différentes définitions sur cette notion et de découvrir le point de vue de nombreux acteurs locaux (policiers, aide à la jeunesse, associations,...). L'étude est disponible en version électronique sur le site internet du SPP IS, à la rubrique « Publications ».

En 2013, une nouvelle étude sur les quartiers urbains en difficultés a été lancée. Cette étude, réalisée par l'ULB en collaboration avec la KULeuven, doit déboucher fin 2014 sur une actualisation de l'atlas des quartiers en difficultés de 2006.

4 Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (M.B., 01/07/2013)

5 Arrêté royal du 28 janvier 2014 établissant les conditions et modalités minimales pour la médiation prévue dans le cadre de la loi relative aux sanctions administratives communales (M.B., 31/01/2014)



Prévention de la fraude sociale et inspection

Suite au choix politique du gouvernement de lutter contre la fraude sociale et fiscale, le service d'inspection s'est inscrit dans cette politique de lutte contre la fraude sociale et d'élaboration une stratégie d'action dans ce cadre. Un plan a été mis en place par le service et il est mis en application depuis 2013.

Les actions décidées au niveau du SPP dont certaines sont portées par le service inspection sont des actions qui sont reprises dans le plan le Plan d'action Lutte contre la fraude 2012-2013, dit Plan Crombez.

En 2013, certaines de ces actions ont été clôturées comme l'étude sur la fraude sociale. Dix recommandations ont été émises et font l'objet d'une évaluation de la part de notre SPP Intégration sociale.

Résultats de l'étude

Le SPP Intégration sociale a chargé PwC de réaliser une étude sur la fraude sociale dans les CPAS. Cette étude a pour objectifs d'obtenir des résultats objectifs et chiffrés sur la prévention et la lutte contre la fraude sociale au sein des CPAS et d'identifier les bonnes pratiques prises à cet égard par les CPAS.

L'étude a montré que la fraude sociale au sein des CPAS reste faible parmi l'échantillon analysé. Elle concerne, selon les réponses reçues à l'enquête en ligne réalisée auprès des CPAS, environ 4,59% des bénéficiaires du revenu d'intégration, 4,62% des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente et 1,72% des bénéficiaires de l'aide médicale.

Tant l'analyse quantitative que l'analyse qualitative réalisées dans le cadre de l'étude ont montré l'importance du travail préventif qui est effectué. L'enquête sociale, et notamment la visite à domicile et la consultation des flux de la Banque Carrefour, constitue un élément très précieux pour prévenir et lutter contre la fraude sociale.

La Banque Carrefour en particulier apparait comme un outil essentiel pour les CPAS. Cependant, des investissements sont à réaliser pour améliorer sa fiabilité, sa mise à jour et la disponibilité de ses flux. Indépendamment de toute autre considération (notamment la question du respect de la vie privée), un élargissement de l'accès des CPAS à de nouveaux flux serait par ailleurs extrêmement utile, en particulier, les flux relatifs aux données bancaires, aux données fiscales et aux données étrangères.

De manière générale, les données sont encore trop parcellaires et il n'existe pas de suivi et d'encodage systématique permettant d'avoir une vue précise et centralisée sur la fraude sociale, mais aussi sur le nombre de demandes d'aide sociale, le nombre de refus, les raisons des refus et toutes autres informations qui permettraient de mieux cibler l'importance des besoins et des éventuels abus. Il y aurait lieu à l'avenir de disposer d'un système d'enregistrement permettant de suivre de manière globalisée l'évolution des demandes et de la fraude afin de prendre, le cas échéant, les mesures adaptées.

Enfin, il est très important de mentionner que la lutte contre la fraude sociale ne doit pas s'envisager comme un but en soi, mais bien et uniquement comme un moyen de garantir que l'aide sociale soit affectée à ceux qui en ont réellement besoin, dans le respect du cadre réglementaire et dans un contexte de rareté budgétaire. Dans cette perspective, l'amélioration de la prévention et une optimisation de la lutte contre la fraude sociale sont réalisables et font l'objet des recommandations émises dans cette étude. Cependant, celles-ci nécessiteront inmanquablement des moyens financiers et/ou humains additionnels. Il y aura lieu également de veiller à ne pas alourdir la charge administrative du travailleur social dont le métier doit rester l'accompagnement social de ceux qui en ont besoin.

Retrouvez l'étude complète sur notre site à l'adresse : <http://www.mi-is.be/be-fr/doc/etudes-publications-et-chiffres/etude-fraude-sociale>

Rôle du service inspection

Une des actions de ce plan était également de continuer à développer les flux de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, d'obliger les CPAS à les utiliser et de croiser les données des CPAS avec les flux de la Banque Carrefour. Ce projet est en cours de développement et devrait rentrer en production en avril 2014. Il mettra en œuvre un système d'alerte des CPAS en cas de données non correctes via les e-box des CPAS (voie sécurisée).

Un relevé correct des chiffres relatifs à l'inspection (nombre d'inspections effectuées/récupérations financières effectuées/erreurs juridiques constatées) sera réalisé pour avril 2014 et repris dans le rapport annuel spécifique au service

Compte tenu de la diversité des législations à connaître et à inspecter par chaque agent, sont désignées, au sein de l'équipe, des personnes « ressources » par matière qui doivent suivre les modifications légales dans le domaine dont elles ont la charge, en informer les collègues et rester à la disposition de ceux-ci pour toutes questions complémentaires.

Du point de vue législatif

Dans le cadre de la fraude sociale, le SPP Intégration sociale a également travaillé à l'élaboration de la réglementation relative à l'enquête sociale et à la refonte de la circulaire générale concernant le droit à l'intégration sociale.

L'enquête sociale constitue un élément central dans le cadre d'une aide sociale de qualité que doivent fournir les centres publics d'action sociale. Afin de fournir un cadre clair déterminant quels éléments doivent être repris dans cette enquête sociale, deux Arrêtés Royaux ont été publiés au Moniteur Belge le 14 mars 2014.

- L'Arrêté Royal relatif aux conditions minimales de l'enquête sociale établie conformément à l'article 9bis de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale
- L'Arrêté Royal relatif aux conditions minimales de l'enquête sociale établie conformément à l'article 19, § 1er; de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale

L'enquête permet d'établir l'étendue des besoins et donc les moyens d'y faire face. L'enquête est nécessaire à toute demande qui nécessite l'intervention du CPAS, parce qu'elle permet d'éviter certaines dérives et laisse des traces pour le contrôle démocratique.

Simplification administrative

Le SPP IS a maintenu cette année encore, malgré les restrictions budgétaires imposées aux services publics fédéraux, une programmation informatique ambitieuse.

Depuis un an, NOVA PRIMA est pleinement opérationnelle et traite chaque jour plusieurs milliers de formulaires. Les paiements de l'ensemble des CPAS se font aux échéances prévues. Début octobre, l'ensemble des CPAS sont entrés dans le système MediPrima, concrétisant une première phase de ce grand programme de réforme de l'aide médicale octroyée aux bénéficiaires des CPAS. Les formulaires du Rapport Unique ont été complétés à temps et sans incident, les paiements des subsides ont suivi à un rythme accéléré par rapport aux années précédentes. Notre application PrimaWeb a été enrichie de nouvelles fonctionnalités essentielles pour l'enquête sociale (le chômage, ...).

Le Rapport social se concrétise de plus en plus : les informations à transmettre dans la première phase ont été définies et l'architecture des échanges entre CPAS a été dessinée.

Les questionnaires BCSS des conseillers de sécurité sont rentrés à temps et ont pu être traités dans le délai imparti.

NOVA PRIMA

2013 a été la première année complète de fonctionnement de notre nouvelle application NOVA PRIMA. La clôture des décomptes en fin d'année s'est déroulée sans incident, marquant ainsi la réussite définitive du projet.

Les quelques problèmes rencontrés en cours d'exercice ont été résolus rapidement et les adaptations ont été réalisées avec diligence dans le nouveau système. Ce succès permet donc de tourner définitivement la page de la migration de PRIMA.

L'objectif du SPP IS est maintenant d'offrir divers services aux CPAS, entre autres la consultation online d'informations de NOVA PRIMA en étendant les services interactifs regroupés sous le nom de List Of Attestation (LOA).

MediPrima

EN CHIFFRES

Fin décembre, il y avait 27.980 décisions introduites dans MediPrima, dont **34.760** versions (modifications de décisions), représentant **407** CPAS différents.

MediPrima est en production pour l'ensemble des CPAS depuis le premier octobre 2013 : quelques CPAS pilotes, le premier étant le CPAS de Courtrai, avaient précédés.

Respectant le délai du 1^{er} octobre fixé dans l'arrêté de mise en œuvre de la réforme MediPrima, les CPAS ont effectué avec l'aide de leurs maisons de soft le déploiement des nouvelles fonctionnalités MediPrima dans leur logiciel social. Ils ont alors pu commencer à encoder dans le nouveau système leurs décisions de prise en charge des patients MediPrima.

Des manuels didactiques ont été rédigés par le SPP IS et des présentations standardisées ont été mises à disposition par lui à l'attention de tous les acteurs, aussi bien CPAS que les prestataires de soins.

Au cours de l'année écoulée, le nouveau système de réforme de l'aide médical a fait l'objet de nombreuses présentations aux différents acteurs : les CPAS mais aussi leurs maisons de software, ... Plusieurs présentations ont eu lieu dans le secteur des soins de santé via les comités d'assurance et informatique de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI). Une collaboration s'est établie ainsi entre les deux secteurs.

Plusieurs présentations du projet d'un point de vue technique ont encore été organisées pour les producteurs de logiciels hospitaliers afin qu'ils intègrent dans leurs logiciels :

1. La consultation de MediPrima – pour connaître les prises en charge des CPAS et les conditions de celle-ci.
2. La facturation MediPrima vers la CAAMI, pour facturer les bons montants aux débiteurs correctement identifiés : SPP IS, CPAS et patient.

Rapport unique

Comme chaque année maintenant, les formulaires de l'application Rapport Unique ont été complétés par tous les CPAS dans le respect des délais réglementaires.

Un volet spécial a été ajouté pour permettre aux CPAS d'encoder les mesures spéciales prises en faveur des enfants vivant en pauvreté. De même, les CPAS ont pu utiliser un formulaire Excel pour introduire la liste détaillée des activités socio-professionnelles subsidiées par l'Etat. Les paiements ont suivi immédiatement la rentrée des formulaires, sauf lorsqu'il a fallu attendre un Arrêté royal.

PrimaWeb

L'application web mise gratuitement à disposition des CPAS par le SPP IS a été enrichie cette année de diverses fonctionnalités indispensables pour leur permettre de réaliser une enquête sociale complète.

Les CPAS qui utilisent PrimaWeb peuvent ainsi consulter en ligne les informations du chômage ainsi que des pensions. Les informations du registre national ont été enrichies avec les données qui définissent les liens de parenté ascendants et descendants ainsi qu'avec celle qui indique le passage de l'agent de quartier pour déterminer le domicile de la personne.



Par ailleurs, nous avons développé un lien direct entre les mutations et les bénéficiaires concernés par ces mutations et dans le sens inverse, un lien direct entre le dossier personnel et les mutations qui le concernent.

Nous avons enfin entamé les travaux d'une refonte de l'application pour intégrer une gestion avancée des rôles. Cette nouvelle fonctionnalité permettra de différencier les accès aux différentes parties de l'application en fonction de droits - consultation, création, mise à jour, suppression - attribués par l'administrateur du système. Il s'agit là d'une évolution majeure de PRIMAWEB qui permet d'envisager son utilisation par des CPAS de plus grande taille.

Rapport social électronique

L'idée est de développer un rapport social électronique qui permet d'échanger électroniquement des informations entre CPAS sur des dossiers sociaux lors d'un transfert de compétence par exemple. Le CPAS prenant - qui traite une nouvelle demande d'aide - interroge par voie électronique le CPAS « cédant » - qui avait un dossier sur la personne. Il reçoit en retour des informations sur l'identité de la personne, les décisions prises par le CPAS et la motivation. Plus tard, ce rapport social sera étendu à d'autres catégories d'informations.

Le projet a fait l'objet d'une première étude approfondie qui a permis de définir l'ensemble des informations qui doivent être échangées et l'architecture ainsi que le mécanisme des échanges entre les demandes et les réponses. C'est le premier projet qui permettra un échange et un transfert d'informations électroniques directement entre CPAS.

Le questionnaire des conseillers en sécurité

Les Conseillers en sécurité des CPAS doivent compléter une fois par an le questionnaire de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Le SPP IS, pour leur

simplifier la tâche et extraire de ces questionnaires des informations statistiques, a mis à leur disposition un formulaire électronique à compléter par Internet. Cette fois encore, le formulaire a été rempli par les conseillers dans les délais fixés.

Le HelpDesk CPAS

Outre notre Front Desk, il existe aussi un service de HelpDesk mis à disposition des CPAS par le SPP IS pour répondre aux questions plus liées à la technique informatique. Ce service a été mis en place dans le cadre du réseau de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ses missions sont d'apporter une aide à l'utilisation des applications déployées par le SPP IS comme PrimaWeb, les eBox institutionnelles, le Rapport unique, MediPrima, l'accès aux flux de la BCSS, PrimaWeb FSE, ...

Ce service a traité cette année plus de mails et appels téléphoniques.

Bonne pratique

En route vers le télétravail

Le SPP IS se prépare à instaurer un télétravail structurel pour ses agents. Il s'agirait selon les cas d'un temps de deux jours par semaine prestés à la maison, ce qui évite les déplacements souvent longs.

Ceci implique une préparation concernant notamment les équipements des agents. Ceux-ci ont reçu un ordinateur portable avec souris, clavier, casque, équipements de confort pour la maison leur permettant de travailler chez eux dans les mêmes conditions qu'au bureau.

L'investissement a été important mais a pu être réalisé en un seul exercice, le roll out des ordinateurs portables ayant aussi été effectué en préparation de l'année prochaine qui verra l'institution de ce télétravail structurel.

Conseillers en sécurité

L'année 2013 a confirmé l'évolution initiée en 2012 par le décret de la région flamande. Les efforts faits par les communes en matière d'économies budgétaires ont accéléré les effets de synergie. Ceci a eu pour effet que de plus en plus de communes mélangent les personnels de la commune et du CPAS sans vraiment se soucier des normes minimales de sécurité.

Le service de sécurité du SPP Intégration sociale et la VVSG (union des villes et communes flamandes) sont au courant de ces évolutions et en ont informé la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Le service de sécurité du SPP Intégration sociale a également introduit une demande de modification des normes minimales à ce sujet auprès du Comité sectoriel en septembre 2013.

En pratique

Les activités sont traditionnellement les questionnaires annuels, les sessions de sécurité et les formations de base. Les questionnaires ont été envoyés au cours de la dernière semaine de février et ont tous été complétés par 100% des CPAS.

Les sessions de sécurité : 15 sessions ont été données en mai et juin 2013 mais elles n'ont pas permis de faire participer tous les conseillers en sécurité par manque de place. Toutefois, sur l'ensemble des sessions de sécurité de décembre 2012 et de mai et juin 2013, 100% des conseillers en sécurité ont participé aux sessions. En décembre 2013 et janvier 2014, 14 sessions ont été organisées. Une session supplémentaire sera organisée en mars 2013 pour les germanophones.

Documents de référence :

Le service de sécurité a participé à l'élaboration du document "Politique de sécurité de l'UVCW", document destiné à permettre aux conseillers en sécurité de d'installer une politique de sécurité générale pour le CPAS.

Une autre document a également été établi avec le kerngroep sécurité de la VVSG à propos de l'accès des conseillers de l'action sociale aux données des dossiers à traiter pendant le Conseil de l'Action sociale. Ce document s'appelle Inzagerecht policy.

Le service a également publié une analyse des résultats des questionnaires des CPAS aux normes minimales du Comité sectoriel de la sécurité sociale.

Plusieurs autres publications en concertation avec le kerngroep sécurité VVSG ont été publiées notamment les mesures de sécurité sur les accès à distance aux données sociales par les conseillers de l'Action sociale.

Pour aller plus loin....

http://www.bcass.fgov.be/binaries/documentation/fr/securete/policies/isms_043_ocmw_cpas_gemeente_commune_fr.pdf

Banque Carrefour de la sécurité sociale : quels avancements ?

Des projets, des chantiers en cours et du concret :

Les CPAS font partie du réseau secondaire de la sécurité sociale. Ils sont ainsi connectés avec les autres administrations et institutions du réseau et échangent ainsi des données informatiques.

Du concret :

L'année 2013 a vu trois projets concrets éclore.

Il s'agit de :

- Handiservice : A travers leur logiciel social, les CPAS auront maintenant la possibilité de consulter les données de la Direction Général Personnes Handicapées. Il s'agit de l'évolution d'un dossier auprès de la DGPH, de la reconnaissance de l'handicap, des droits, des paiements, ...
- HealthCareInsurance : Cette nouvelle mouture du flux électronique provenant du secteur des mutualités, permettra aux CPAS d'accéder à plus de données ainsi qu'à un historique de ces données. Parmi celles-ci, citons l'assurabilité.
- TaxAssessmentData : Ce nouveau webservice permet de consulter les informations relatives aux revenus imposables du SPF Finances.
- Office des étrangers : L'échange de données entre le SPP-Intégration sociale et l'OE relatif aux citoyens européens est à présent étendu aux regroupements familiaux.

Les chantiers en cours :

Durant l'année écoulée, le secteur à travailler à la mise en place de futurs échanges informatiques à venir.

- Social Rate Investigation : Cet échange vise à permettre aux CPAS de consulter les données résultant du traitement par les SPF Economie des informations relatives à l'octroi du tarif social gaz-électricité.

- INASTI : la mise en place d'un échange de données est en cours avec le secteur des indépendants en vue d'accéder à des nouvelles données, en particulier celles relatives aux cotisations des indépendants.
- Services publics régionaux de l'emploi : Les CPAS pourront avoir accès à des données telles que l'inscription comme demandeur d'emploi ou encore les actions et le parcours du demandeur d'emploi.
- SPF Finances : Des échanges vont être mis en place en 2014, permettant au SPF Finances d'une part de proposer une déclaration fiscale simplifiée aux usagers des CPAS et d'autre part d'octroyer automatiquement des crédits d'impôts.

Les projets :

- L'année 2013 a aussi permis d'effectuer des prospections en vue d'élargir encore et toujours les données pour l'enquête sociale électronique. Parmi les projets identifiés comme pouvant aboutir à moyen ou long terme, citons : l'accès aux données des garants du SPF Affaires étrangères, l'accès aux données des huissiers ou encore l'accès à la base de données de ces mesures s'inscrivent dans le Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté en ce qu'elles doivent permettre de mieux orienter les moyens disponibles vers les personnes qui en ont le plus besoin.



Observatoire statistique

Aperçu schématique

MISES AU TRAVAIL

Bénéficiaires
19.190
Montant
144.510.890

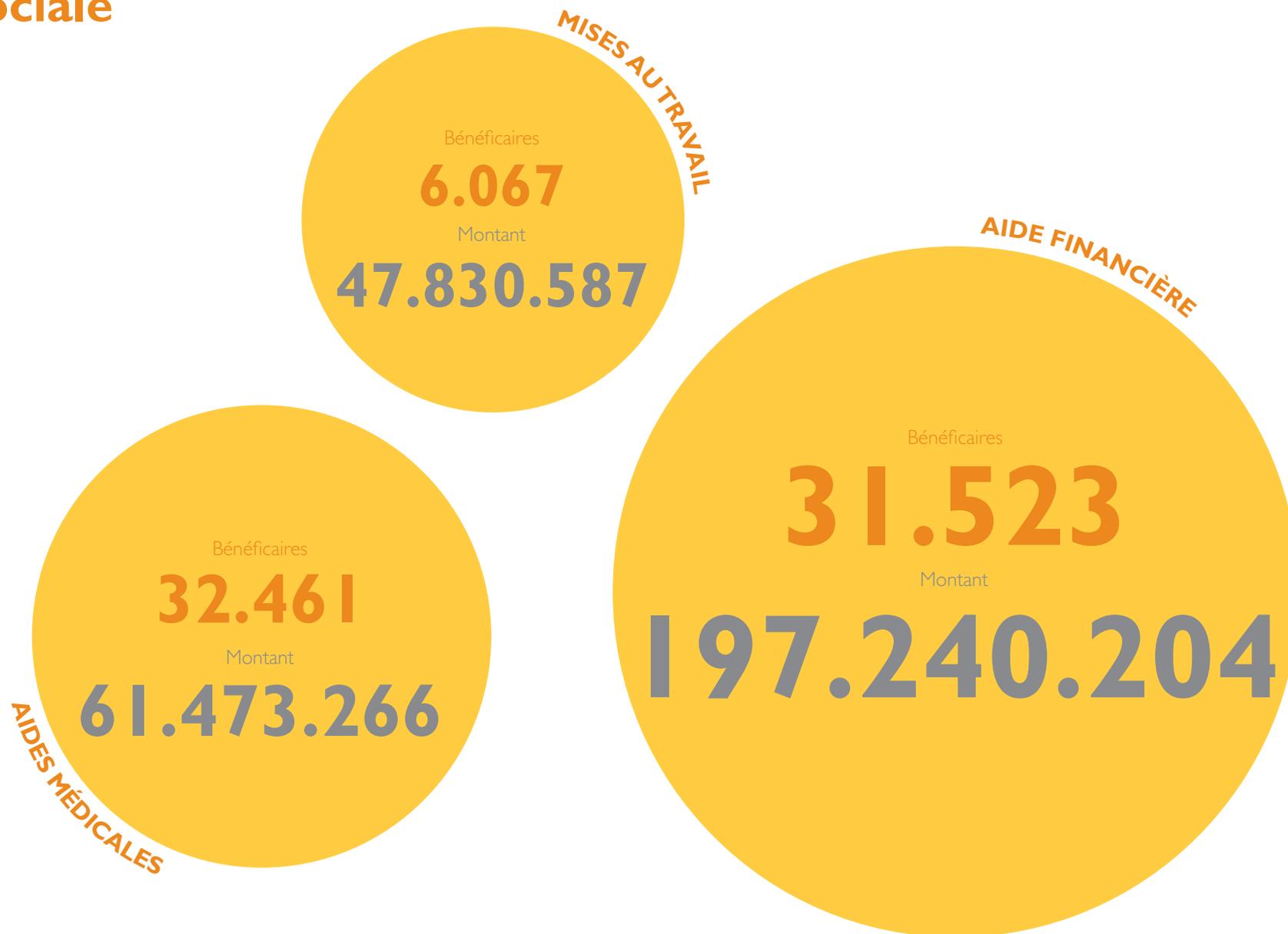
PRIMES D'INSTALLATIONS

Bénéficiaires
3.571
Montant
4.747.373

REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE

Bénéficiaires
153.036
Montant
540.325.108

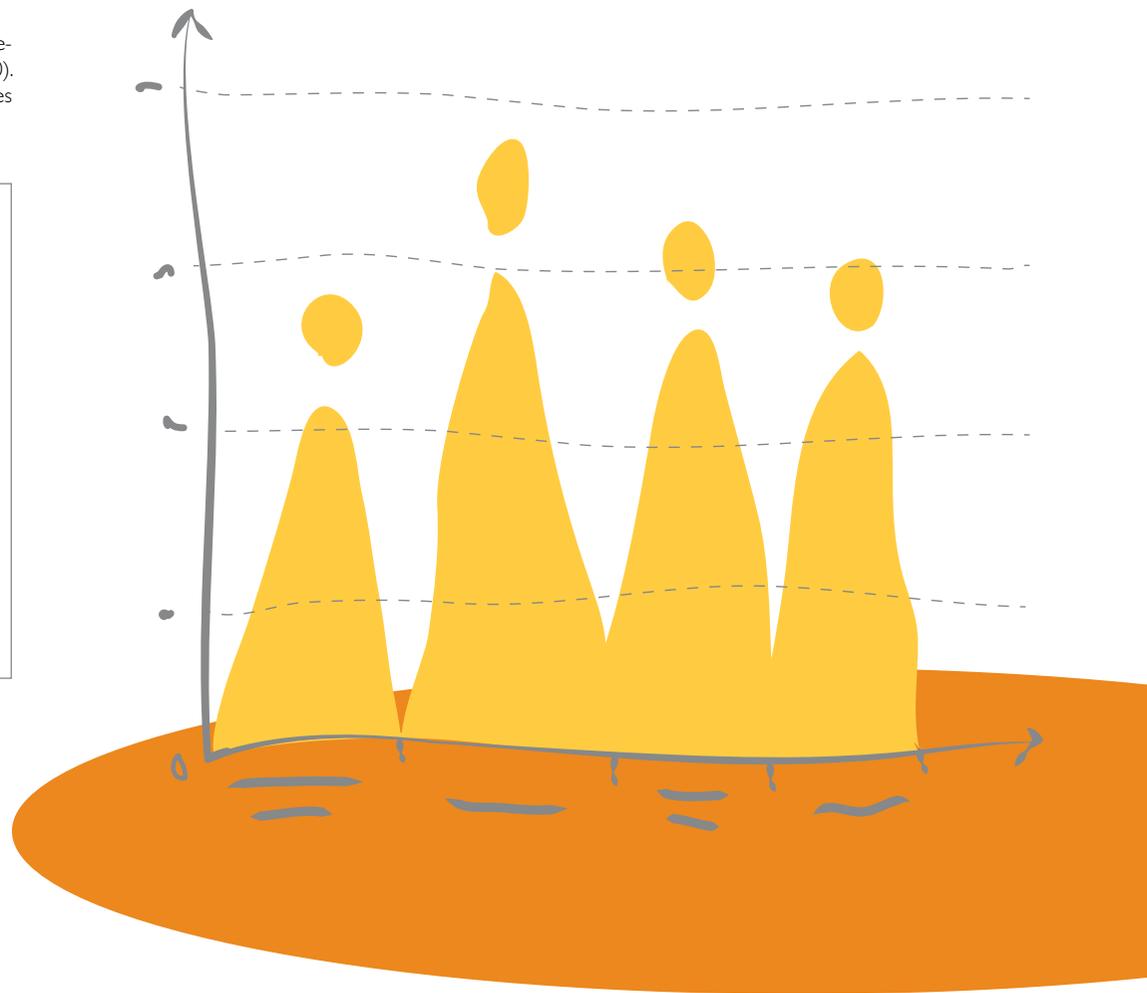
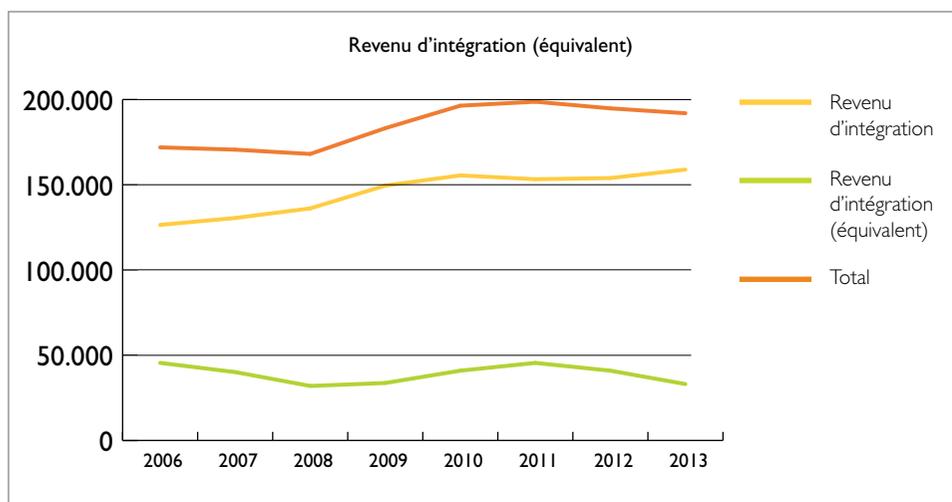
Aide sociale



2. Grandes tendances de l'année 2013

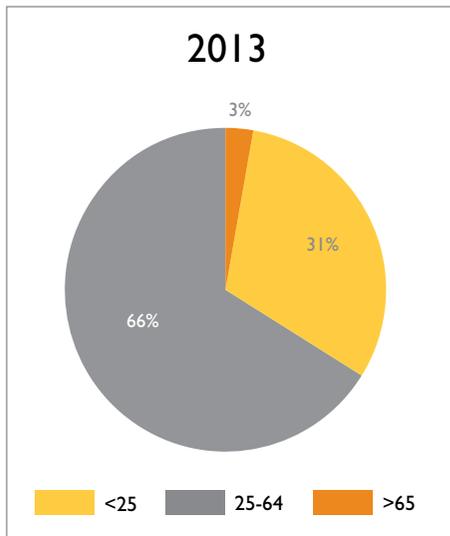
Revenu d'intégration (équivalent) : aperçu général

En 2013, 191.927 personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration (équivalent). Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration pendant la période 2006-2013 n'a jamais été aussi élevé que durant la dernière année (158.880). Le nombre de personnes bénéficiaires d'un revenu d'intégration équivalent a diminué durant les trois dernières années pour atteindre 33.045 en 2013.

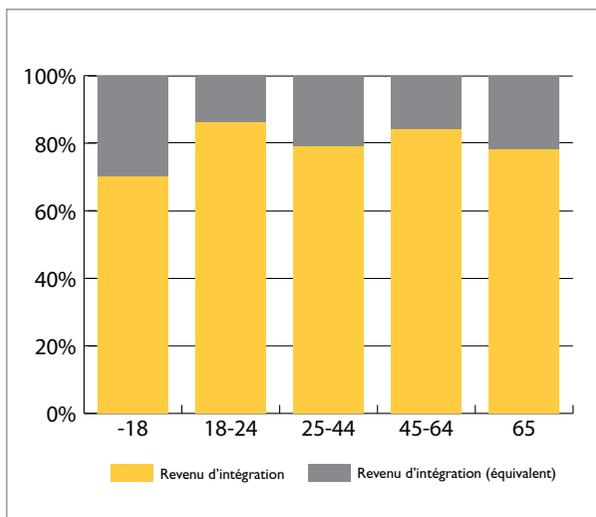


Jeunes

Le nombre de jeunes qui demandent un revenu d'intégration (équivalent) a augmenté de 17% entre 2006 (50.161) et 2013 (58.991). Un groupe relativement restreint de personnes âgées de 65+ est passé de 4.503 en 2006 à 5.554 en 2013 (+23%). Le groupe moyen constitué des personnes de 25 à 65 ans a enregistré une augmentation de 8% durant cette période. En 2013, 1 personne sur 3 bénéficiaires du revenu d'intégration (équivalent) avait moins de 25 ans.

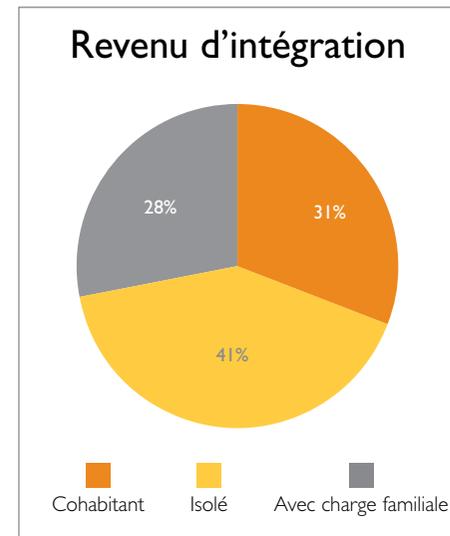


Si l'on ne tient compte que du groupe des jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration, ils représentent 32% de l'ensemble, soit une augmentation de 28% par rapport à 2006. Dans le groupe des bénéficiaires du revenu d'intégration (équivalent), le rapport est de 70-30 dans la catégorie d'âge des moins de 18 ans, tandis que pour les autres groupes d'âge, ce rapport est plus à l'avantage du sous-groupe revenu d'intégration. Relevons en 2013 la faible part des personnes bénéficiaires d'un revenu d'intégration équivalent dans le groupe d'âge 18-24 ans.

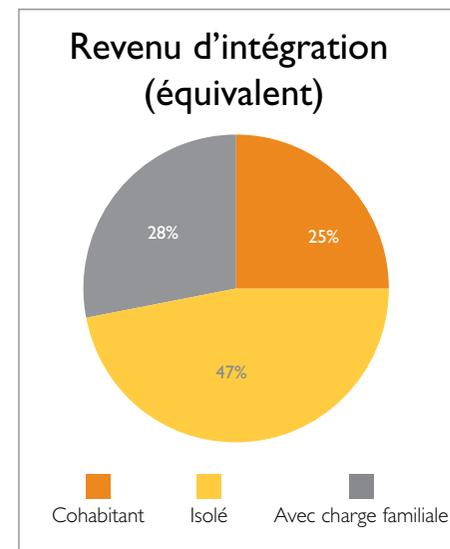


Catégorie

Au niveau du revenu d'intégration, une personne sur trois est cohabitante, 28% ont une charge de famille et 41% sont isolées. Par rapport à la même période l'année précédente, les rapports n'ont changé que de manière limitée.

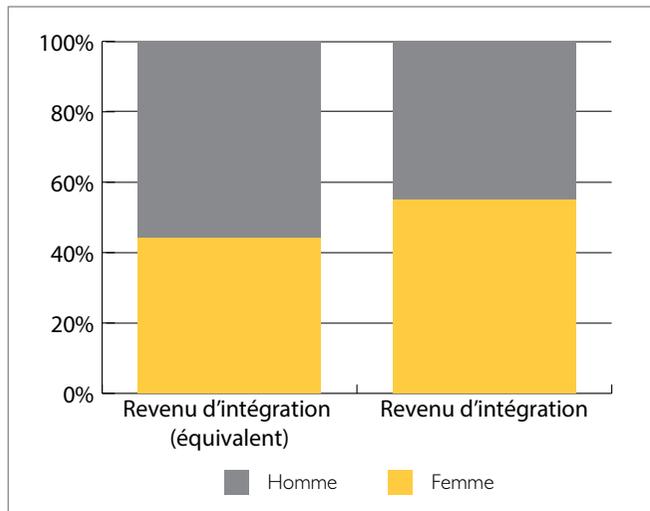


Au niveau du revenu d'intégration équivalent, le rapport était en décembre 2013 différent par rapport à la répartition par catégorie au niveau du revenu d'intégration. Une part plus petite de cohabitants (25%), une part plus grande d'isolés (47%) et une même part de personnes avec charge de famille.

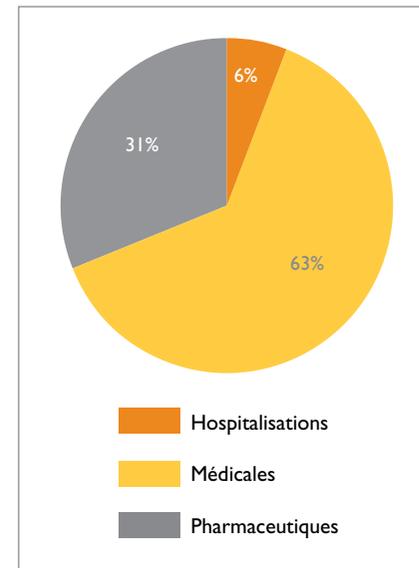


Genre

Une majorité de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sont des femmes (56%). Une majorité de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration équivalent sont des hommes (55%).



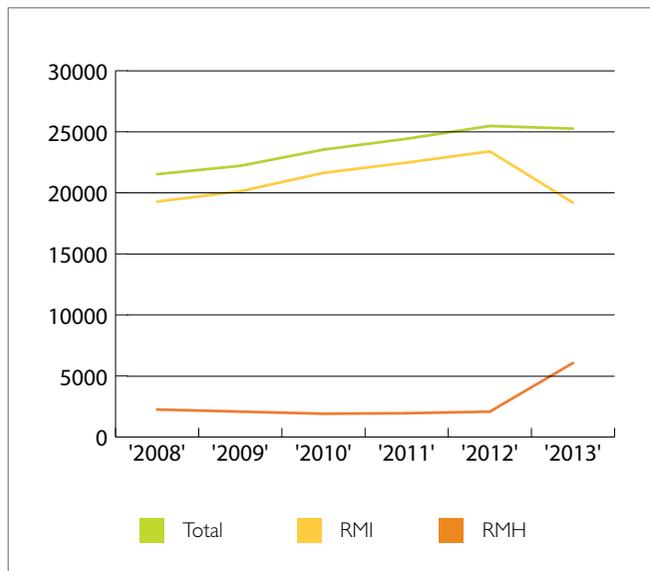
En 2013, 32.461 personnes ont fait appel au CPAS pour le remboursement des dépenses médicales (urgentes). La majeure partie de ces dépenses étaient d'origine médicale.



Emploi

En 2013, 25.257 personnes étaient employées par le CPAS via une mesure pour laquelle l'Etat fédéral intervient (Article 60§7, Article 61, SINE, ACTIVA, PTP, intérim d'insertion), parmi lesquelles 19.190 étaient employées dans la catégorie droit à l'intégration sociale (DIS) et 6.067 dans la catégorie Droit à l'Assistance sociale (DAS). Le rapport DAS et DIS pour tous les emplois présente une rupture de tendance.

Le nombre total d'emplois est en 2013 un peu plus faible par rapport au niveau de 2012. Les années précédentes, une augmentation avait à chaque fois été observée.



3. Focus 2013

Durant l'année 2013, le SPP Intégration sociale a poursuivi ses efforts pour communiquer ses statistiques à un public plus large. Le focus statistique, qui approfondit un sujet spécifique, est un des moyens de réaliser cet objectif.

3.1. Groupes sur la base des revenus

Les CPAS belges ont été répartis en quatre groupes équivalents de 147 sur la base des revenus. Le critère distinctif est le revenu imposable net médian par commune, tel que repris dans la déclaration d'impôt des personnes physiques de 2005 (déclarations 2006). Le revenu imposable net médian de la Belgique était en 2005 de 13.961 euros.

Cet exercice a débouché sur la classification suivante :

- Groupe de revenus GR1 : communes avec un revenu médian compris entre 9.919 et 13.268 euros (communes à faibles revenus médians)
- Groupe de revenus GR2 : communes avec un revenu médian compris entre 13.290 et 14.175 euros (communes avec des revenus médians faibles à moyens)
- Groupe de revenus GR3 : communes avec un revenu médian compris entre 14.186 et 15.233 euros (communes avec des revenus médians moyens à élevés)
- Groupe de revenus GR4 : communes avec un revenu médian compris entre 15.239 et 18.963 euros (communes à revenus médians élevés)

Quelles sont les constatations relevées dans la répartition des CPAS suivant les revenus ?

Tous les types d'aide pour lesquels l'Etat fédéral prévoit un remboursement correspondent ensemble pour 2012 à un nombre total moyen de 149.076 personnes aidées par mois.

Ayants droit au CPAS en Belgique par groupe de revenus, pour 1.000 habitants							
Nombre moyen par mois			Nombre moyen pour 1000 habitants				
Année	BE	Taux de croissance	BE	IC1	IC2	IC3	IC4
2003	128.657	-	12,4	19,7	10,8	10,0	7,8
2004	129.967	1,0%	12,5	20,5	10,4	9,9	7,8
2005	129.942	0,0%	12,4	21,0	10,1	9,6	7,5
2006	129.464	-0,4%	12,3	21,7	9,9	9,1	7,0
2007	126.652	-2,2%	12,0	21,9	9,5	8,5	6,2
2008	123.724	-2,3%	11,6	22,1	9,1	7,9	5,4
2009	133.099	7,6%	12,3	23,5	9,8	8,3	5,4
2010	143.012	7,4%	13,1	25,2	10,4	8,9	5,5
2011	146.426	2,4%	13,3	26,2	10,4	8,9	5,4
2012*	149.076	1,1%	13,6	26,9	10,6	8,9	5,5

* Huit premiers mois. Variation par rapport à la même période de l'année précédente.

Nous constatons que plus les revenus d'un groupe sont faibles, plus le nombre total d'ayants droit au CPAS par 1.000 habitants est élevé. Nous observons en outre une augmentation du nombre de clients des CPAS dans le groupe des communes avec un faible revenu médian (GR1). En 2012, le nombre de clients des CPAS par 1000 habitants était près de cinq fois plus élevé dans le groupe des communes à faibles revenus médians (GR1) que dans le groupe de communes à revenus médians élevés (GR4).

Les revenus d'une commune dépendent du contexte socio-économique dans lequel se trouve la commune. Le lien vers la capacité d'activation du CPAS est étudié à l'aide du nombre de personnes qui bénéficient d'une mesure d'emploi.

Bénéficiaires d'une mesure d'emploi en Belgique et par groupe de revenus pour 1000 habitants							
Nombre moyen par mois			Nombre moyen pour 1000 habitants				
Année	BE	Taux de croissance	BE	IC1	IC2	IC3	IC4
2003	8.829	-	0,9	1,4	0,8	0,6	0,4
2004	10.069	14,0%	1,0	1,6	0,8	0,7	0,4
2005	10.838	7,6%	1,0	1,8	1,0	0,8	0,5
2006	11.673	6,5%	1,1	1,9	1,1	0,8	0,5
2007	11.673	1,1%	1,1	1,9	1,1	0,8	0,5
2008	11.547	-1,1%	1,1	1,8	1,1	0,7	0,5
2009	11.812	2,3%	1,1	1,8	1,1	0,7	0,5
2010	12.619	6,8%	1,2	1,8	1,2	0,8	0,6
2011	13.299	5,4%	1,2	1,9	1,2	0,9	0,6
2012*	13.634	2,9%	1,2	2,0	1,3	0,9	0,6

* Huit premiers mois. Variation par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2012, le nombre de bénéficiaires d'une mesure d'emploi par 1000 habitants était plus élevé dans le groupe des communes à faibles revenus médians (GR1) que dans le groupe de communes à revenus médians élevés (GR4). Cette observation va de pair avec les rapports du nombre de bénéficiaires par 1000 habitants dans le groupe des communes à faibles revenus médians (GR1), qui sont supérieurs à ceux relevés dans le groupe de communes à revenus médians élevés (GR4).

On constate que l'intensité des mesures d'emploi, soit le rapport⁶ des personnes mises au travail par rapport au nombre de personnes qui bénéficient du droit à l'intégration sociale ou du droit à l'assistance sociale, était en 2012 la plus faible dans le groupe de communes à faibles revenus médians (GR1).

Rapport du nombre de bénéficiaires de mesures d'emploi en Belgique et par groupe de revenus					
Jaar	BE	IC1	IC2	IC3	IC4
2003	7,2%	7,6%	7,8%	6,8%	5,3%
2004	8,2%	8,4%	9,6%	7,7%	5,8%
2005	8,9%	8,9%	10,7%	8,7%	6,3%
2006	9,6%	9,2%	11,9%	9,3%	7,3%
2007	9,9%	9,2%	12,8%	9,6%	8,1%
2008	10,1%	9,0%	13,2%	9,9%	9,6%
2009	9,6%	8,3%	12,5%	9,7%	10,7%
2010	9,5%	7,9%	12,5%	10,0%	11,4%
2011	9,8%	7,8%	13,0%	10,8%	12,6%
2012*	10,0%	8,0%	13,4%	11,3%	12,4%

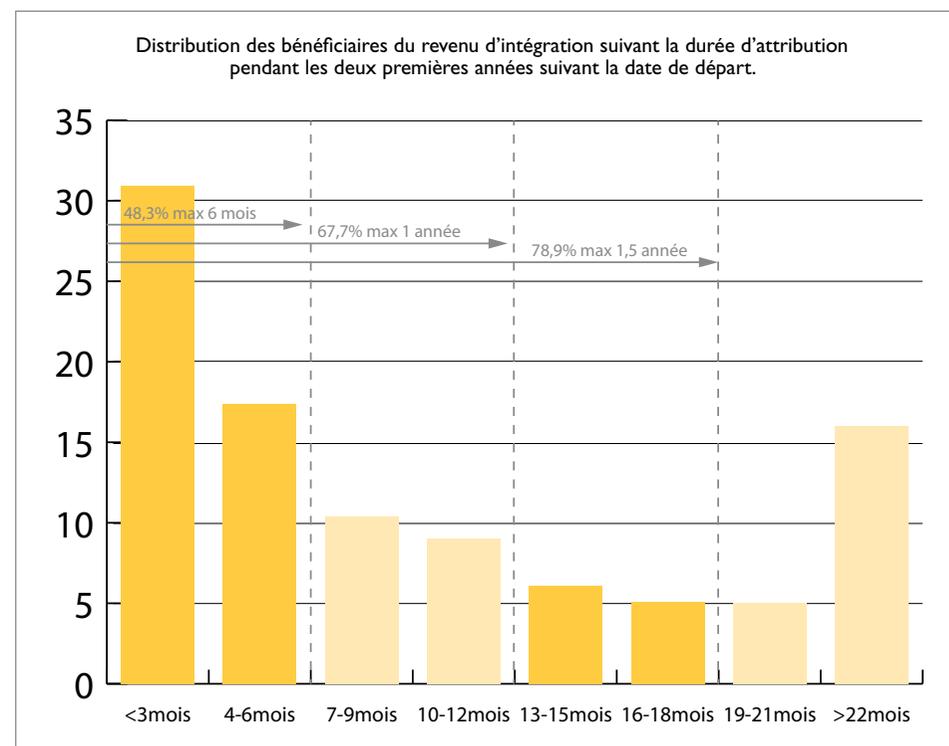
* Huit premiers mois. Variation par rapport à la même période de l'année précédente.

Il convient de noter qu'à ce niveau, un effet de taille à un impact supérieur au critère des revenus. Il est plus difficile pour les CPAS présentant le nombre de bénéficiaires le plus élevé de dépasser le seuil de 10% (rapport de mise au travail sur le nombre de bénéficiaires). Ce taux est relativement stable dans le groupe des communes à faibles revenus médians (GR1) alors qu'il est en croissance quasi continue depuis 2003 dans les trois autres groupes.

3.2. Durée

La durée d'attribution pour un bénéficiaire peut être calculée, et ce pour chaque type d'aide reçue. Cette durée correspond au nombre de jours d'aide qui sont payés pendant le mois ou l'année.

Une première méthode d'analyse de la durée d'attribution consiste à répartir en 8 séries tous les bénéficiaires qui ont reçu un revenu d'intégration entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2012 suivant la durée d'attribution. Notons que ces séries ne correspondent pas nécessairement avec des périodes d'aide ininterrompues. L'échantillon se limite aux personnes qui ont perçu un revenu d'intégration au plus tôt en janvier 2004. La durée d'attribution a été mesurée durant les deux années suivantes.



6 Rapport des mesures d'emploi : nombre de bénéficiaires d'une mesure d'emploi par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'un revenu d'intégration, d'une aide financière ou d'une mesure d'emploi.

L'analyse indique que pratiquement la moitié de la population (48,3%) ne profite pas du revenu d'intégration pendant plus de 6 mois. Cela démontre que les CPAS sont un tremplin vers l'intégration sociale. Par ailleurs, les ayants droit pour lesquels la réintégration est plus difficile et plus longue (plus de 21 mois) sont peu nombreux (16%).

La population compte 272.540 personnes. La durée d'attribution moyenne est de 279 jours, la durée médiane de 201 jours. A peine 1,1% (3.046 personnes) ont reçu un revenu d'intégration pendant 2 années complètes ou plus longtemps.

3.3. CPAS et mise au travail

Le fait de disposer d'un emploi rémunéré est la meilleure garantie de ne pas tomber dans la pauvreté. Le travail rémunéré n'offre cependant pas une protection totale. Il est possible qu'une personne travaille, mais doit tout de même faire appel à l'aide du CPAS.

Il faut entendre par travailleurs faisant appel à l'aide du CPAS les travailleurs dont les revenus professionnels sont insuffisants au niveau de la famille et qui bénéficient d'un complément sous la forme d'un revenu d'intégration ou d'une assistance sociale.

L'analyse est basée sur les statistiques du SPP Intégration sociale (SPP IS) et est complétée par les données agrégées depuis la Base de données Marché du travail et Protection sociale de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale.

Les personnes employées par le CPAS (principalement via l'application de l'article 60§7) ne font pas partie de la population étudiée. Si un emploi est proposé par le CPAS via l'application d'une des mesures d'emploi, le bénéficiaire ne perçoit pas de revenu d'intégration complémentaire si le salaire minimum dépasse le montant du revenu d'intégration.

3.3.1. Les travailleurs qui demandent l'aide du CPAS sous la forme d'un revenu d'intégration

Si une personne commence à travailler depuis le statut du revenu d'intégration, il est possible d'obtenir une exonération des revenus du travail lors du calcul du revenu qui va de pair avec l'attribution d'un revenu d'intégration. L'exonération des revenus professionnels (ou ISP en vertu de l'article 35⁷) a pour but de promouvoir l'intégration socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration qui commencent à travailler ou qui commencent une formation professionnelle. Les personnes aidées par le CPAS sont ainsi encouragées à progressivement retrouver la voie du marché de l'emploi.

Les revenus professionnels générés dans le cadre d'une activité artistique⁸ peuvent aussi bénéficier d'une exonération ISP. Ces travailleurs bénéficient d'une exonération s'ils ne travaillent à temps plein qu'à certains moments. Il existe aussi des travailleurs bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire qui ne bénéficient pas d'une exonération ISP. L'activation de l'exonération ISP à la réception d'un contrat de travail de très courte durée n'est parfois pas indiquée, vu le caractère temporaire de cet emploi.

Il convient de distinguer trois types de travailleurs qui font appel à l'assistance du CPAS sous la forme d'un revenu d'intégration :

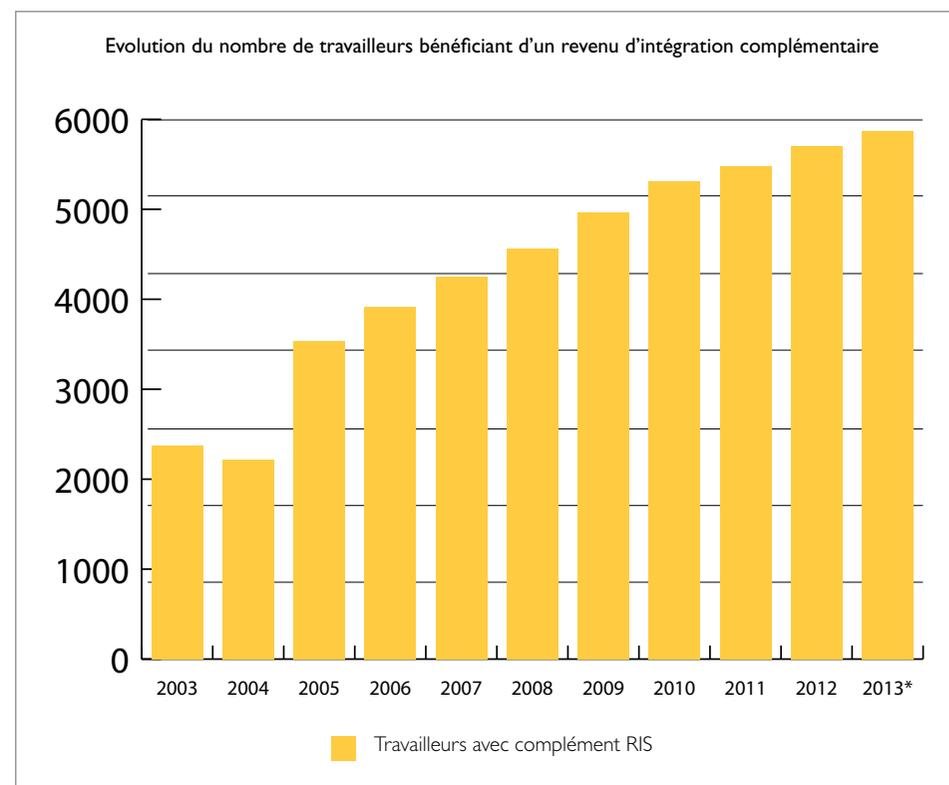
- Les personnes qui commencent à travailler et qui demandent une exonération ISP, en ce compris les personnes

bénéficiant d'une qualité d'artiste;

- Les personnes qui travaillaient avant de demander l'aide du CPAS;
- Les personnes qui commencent à travailler et dont les revenus professionnels sont faibles ou pas assez constants pour lancer la procédure d'exonération ISP.

Les travailleurs susmentionnés suivent deux parcours distincts. Le premier, au sens d'une réintégration socioprofessionnelle, est celui des travailleurs qui sont accompagnés par le CPAS pour une réintégration progressive sur le marché de l'emploi. Le second concerne le groupe présentant un revenu professionnel faible suite à un emploi non durable et qui doit donc faire appel à l'aide du CPAS.

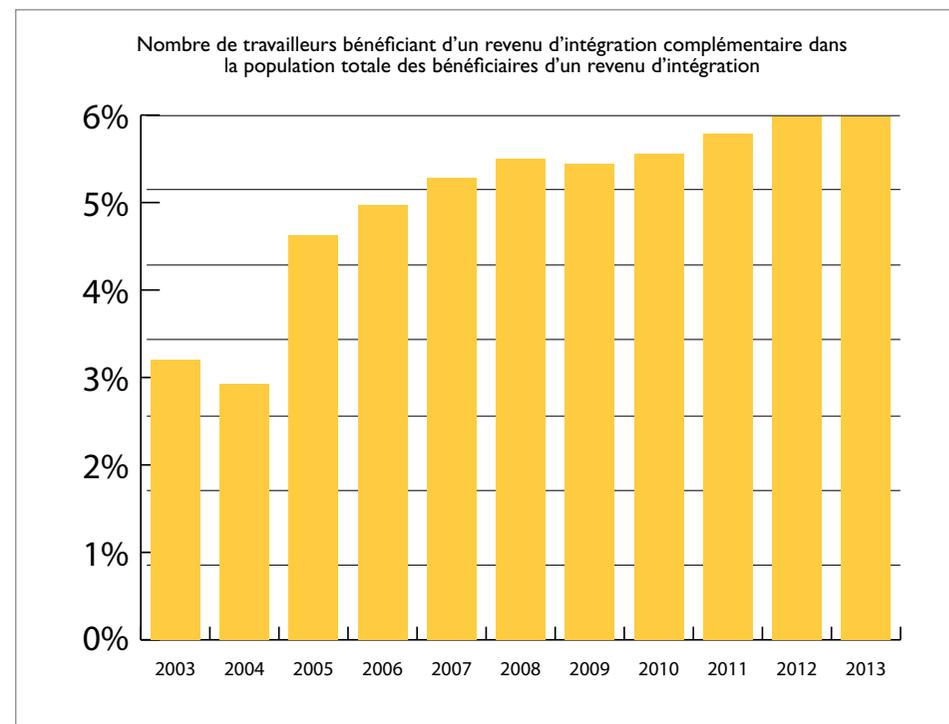
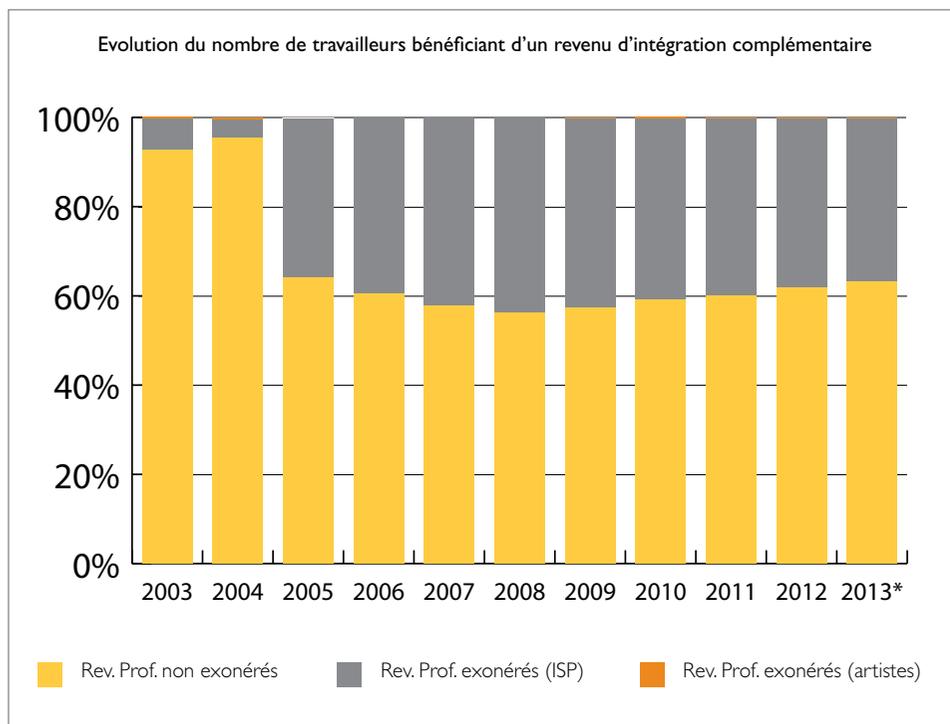
Le nombre total de travailleurs bénéficiant du revenu d'intégration complémentaire a augmenté entre 2003 et 2013, comme l'illustre le graphique suivant.



Après une faible diminution en 2004, nous observons une augmentation continue entre 2005 et 2012, avec un pourcentage d'augmentation annuel moyen de 6,1%. Le rythme de croissance a ralenti en 2013, avec une augmentation moyenne du nombre de travailleurs bénéficiant du revenu d'intégration complémentaire de 4% pendant les 8 premiers mois. Durant les 8 premiers mois de 2012, 5.873 personnes ont travaillé tout en bénéficiant d'une aide du CPAS⁹. A titre de comparaison, elles étaient 2.374 en 2005, soit 2,5 fois moins.

Avant 2005, l'exonération IPS était peu utilisée, comme le démontre le graphique suivant. Parmi le groupe de travailleurs bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire, en 2008, la part des personnes bénéficiant d'une exonération ISP était de 43,7%, tandis qu'en 2013*, elle avait baissé à 36,5%.

Exprimé en pourcentage du nombre de personnes qui épuisent le droit à l'intégration sociale, le nombre de personnes qui travaillent tout en bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire est en augmentation. Si en 2013 la part des travailleurs bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire représentait 6% du nombre total de bénéficiaires, ce pourcentage n'atteignait que 3,2% dix ans plus tôt. A l'exception d'une faible diminution en 2009, le nombre de travailleurs bénéficiant d'un revenu d'intégration complémentaire a continuellement augmenté dans la population totale des bénéficiaires du revenu d'intégration.



7 Arrêté royal (AR) du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale.

8 Est considéré comme activité artistique : la création et l'interprétation d'oeuvres artistiques, en particulier dans les domaines des arts audiovisuels et plastiques, de la musique, de la littérature, de l'entreprise du spectacle, de la conception de décor et de la chorégraphie.

9 Chiffres stables les plus récents

Colophon

Rédaction et coordination :

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes

Rédaction en chef :

Valérie Andoulsi - Service communication

Création et mise en page :

Commotie (www.commotie.be)

Impression :

Finpress

Éditeur responsable :

Julien Van Geertsom, Boulevard Roi Albert II 30, 1000 Bruxelles

Juin 2014

Ce rapport a été imprimé sur du papier 100 % recyclé avec des encres végétales.

Gardons le contact !

SPP Intégration Sociale
Boulevard Roi Albert II 30
1000 Bruxelles

Le SPP IS est accessible via le Front Desk du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
et le vendredi de 8h30 à 16h00.

E-mail : question@mi-is.be

Téléphone : +32 2 508 85 86 (FR)

Fax : +32 2 508 86 10

Pour plus d'informations, visitez notre site à l'adresse www.mi-is.be et abonnez-vous
à notre lettre d'information électronique.

Le SPP IS est aussi largement actif sur les médias sociaux.
Venez partager et échanger avec nous sur :



@spp_is



fb.com/sppintegrationsociale



POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

